

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - FEVRIER 2022

Sommaire

POLITIQUE	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie.....	5
DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE	6
▶ Insécurité, dahalo, enlèvements, albinos	6
▶ Justice, prisons.....	8
▶ Gouvernance.....	9
▶ Droits des femmes, droits de l'enfant.....	11
▶ Migrations	11
▶ Santé - Covid-19.....	12
ÉCONOMIE - SOCIAL	13
▶ Trafic d'or, ressources naturelles, foncier	13
▶ Saison cyclonique.....	15
▶ Environnement, aménagements	19
▶ Economie – Social.....	20
▶ Coopération, bailleurs de fonds	21

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

01/02 – L'ancien président Hery Rajaonarimampianina sort de son silence depuis sa résidence française. Il appelle à « faire cesser la haine et le harcèlement contre les opposants ». « La stabilité politique est une condition requise dans le cadre des négociations avec les partenaires financiers », a-t-il affirmé dans une vidéo diffusée sur la page Facebook de ses partisans. Il est urgent, selon lui, « de reconstruire et de se relever » après le passage du cyclone Ana dont le bilan ne fait qu'« accentuer la pauvreté dans le pays », soutient-il. Des événements qui vont provoquer un regain d'inflation, une aggravation de l'insécurité une détérioration de l'éducation. L'ancien président déplore l'incapacité du pouvoir à anticiper l'impact des catastrophes et lui reproche de ne pas suffisamment promouvoir la vaccination contre le Covid-19, tant recommandée par les partenaires techniques et financiers et d'autres organisations, comme l'Église catholique.

02/02 - 21 000 tonnes de riz sont arrivées à Toamasina. Le bateau a été réceptionné par Andry Rajoelina, qui a annoncé que plus de 60 000 tonnes de riz sont attendues durant ce 1er trimestre dans le cadre de l'opération « Vatsy tsinjo ». Il s'agit du 9e bateau parmi les 20 bateaux annoncés. Ce riz, qui sera distribué à 1 000 Ar le kg, est destiné particulièrement aux ménages en difficulté. « Il faut que ces marchandises arrivent au plus vite dans les régions afin d'éviter la hausse des prix que pourrait provoquer le cyclone qui menace notre pays », a déclaré Andry Rajoelina. « Si cette opération est saluée par les sinistrés ou ceux qui en général y trouvent leur compte, elle ne fait pas l'unanimité auprès des producteurs de riz locaux », note Tribune. Pour eux, ces importations massives nuisent à la filière riz qui peine à se développer correctement et sont en contradiction avec l'objectif annoncé par le chef de l'Etat d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

Le chef de l'Etat a annoncé à Toamasina la remise en service des « Tsena Mora » dans tout le pays deux fois par semaine pour faire face à la hausse incessante des prix des PPN et à la faiblesse du pouvoir d'achat des ménages. « Les Tsena Mora incarnent l'entraide entre les dirigeants et la population », a-t-il affirmé. Le ministre de l'industrialisation, du commerce et de la consommation, Edgard Razafindravahy, a tenu à rassurer la population quant à la pérennité du dispositif et Andry Rajoelina a lancé une ferme mise

en garde contre toute tentative de détournement ou de corruption dans sa gestion. Le ministre a affirmé que les produits essentiels (huile, farine, gaz, sucre...) sont monopolisés par des géants, souvent étrangers, qui imposent leurs prix. Ce monopole constitue selon lui le principal blocage à l'instauration de prix véridiques et à la maîtrise de l'inflation.

02/02 - Conseil pour le Fampihavanana Malagasy (CFM) : les demandes de relâche et de liberté par rapport aux décisions des tribunaux en relation avec les événements de 1991 et de 2009 se chiffraient en novembre à environ 1 300. Suite à la crise de 2002, sous la présidence Ravalomanana, plusieurs centaines de politiciens et de militaires avaient été jetés en prison. En 2009, Andry Rajoelina les a libérés mais des personnalités de la période Ravalomanana ont ensuite été placés en détention, rappelle le CFM.

08/02 - Accusation de corruption. Le ministre de la justice, Herilaza Imbiki, fait l'objet de vives critiques sur Facebook en raison de deux conversations téléphoniques dans lesquelles il serait l'un des interlocuteurs. Dans le 1^{er} enregistrement Herilaza Imbiki discutait avec un certain Marc Ahtion par l'intermédiaire de Raïssa Razaivola, la sulfureuse femme d'affaires objet d'un avis de recherche pour tentative de meurtre. La discussion portait sur une vente de terrain à Sainte-Marie qui n'avait pas abouti. Le ministre aurait réclamé 100 millions Ar à chacun de ses interlocuteurs pour échapper à une arrestation. Dans le second enregistrement Marc Ahtion lui réclamait la restitution d'une somme de deux milliards Ar. Le ministre répondait qu'il n'avait pas l'argent sur lui et qu'il avait déposé chez un proche. Il serait difficile d'assurer s'il s'agit bien de la voix du garde des Sceaux. D'autres documents privés ont également circulé sur la toile. Des voix demandent la démission du ministre. L'opposante Fanirisoa Ernaivo, ancienne présidente du syndicat des magistrats, exilée en France, se montre très active dans cette campagne de mise en cause d'Herilaza Imbiki, lequel déclare s'en remettre à la décision du chef de l'Etat.

11/02 - Imbiki Herilaza poussé à la démission. Grand absent du conseil des ministres, il aurait été convoqué par le premier ministre, Ntsay Christian, et aurait été invité à remettre sa démission. L'enquête qui serait en cours déterminera si les accusations portées à son encontre soient avérées. *Midi* estime que le communiqué du Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) a été déterminant et qu'il pourrait s'agir d'un règlement de compte au sein de leur corps. Pour le SMM, « *cette affaire porte atteinte aux efforts déployés pour regagner la confiance du peuple en la justice.* »

14/02 - Démission du ministre de la justice après l'éclatement du scandale l'impliquant dans une affaire de pots-de-vin. Nommé au cours du remaniement gouvernemental du 15 août 2021, Imbiki Herilaza (fils de l'ancien ministre de la justice, Imbiki Anaclet) aura occupé le poste de garde des Sceaux pendant 6 mois. Des observateurs saluent l'initiative d'Imbiki Herilaza qui a choisi de quitter son poste dès que cette affaire a été rendue publique et a pris de l'ampleur. Selon *Midi*, une enquête est en cours. *L'Express* en revanche exprime le souhait qu'une enquête soit diligentée par le pouvoir : « *Si on n'ouvre pas une enquête, ce sont tous les efforts de lutte contre la corruption qui tombent à l'eau. Il sera difficile par la suite de tenir de beaux discours. Et les institutions de lutte contre la corruption, dont on ne comprend pas le silence, auront perdu toute crédibilité* », écrit le quotidien. L'ancien ministre clame son innocence.

L'intérim est assuré par Gisèle Ranampy, ministre du travail, de l'emploi et de la fonction publique et des lois sociales, épouse du président de la CENI, membre désigné par le président de la République. Une situation critiquée par certains sur les réseaux sociaux.

La Vérité souligne qu'après la démission d'Imbiki Herilaza deux ministères sont désormais vacants. Le 19 août 2021, le ministre des mines et des ressources stratégiques, Brice Andrianasolo, avait également démissionné, trois jours seulement après sa nomination. Le titre constate que les circonstances à l'origine du départ des deux ministres sont quasi-similaires. Les deux personnalités ont fait l'objet de scandales qui ont éclaté sur les réseaux sociaux. Brice Andrianasolo avait été rattrapé par les démêlés judiciaires de son passé sulfureux marqué par des faits d'escroquerie et d'abus de confiance.

L'Express écrit : « *On peut saluer l'attitude de l'ancien ministre, qui reste innocent jusqu'à preuve du contraire, pour permettre l'ouverture d'une enquête propre et fiable. Reste à savoir si c'est la voie choisie par les autorités où le classement de l'affaire comme c'est souvent le cas quand le fautif fait partie du clan. Herilaza Imbiki a toujours été un soutien précieux du régime depuis la transition qu'il est délicat de l'enfoncer. (...) Depuis l'affaire Imbiki, d'autres scandales impliquant d'autres ministres ou autorités sont également balancés sur les réseaux sociaux. L'escalade est entamée et on ignore où va-t-elle s'arrêter. Pour le moment il est impossible de juguler l'hémorragie étant donné la liberté totale des soi-disant lanceurs d'alerte. Leur tâche est facilitée par l'imprudence ou la naïveté des personnes incriminées. (...) L'opposition aujourd'hui ne se trouve pas ni dans la rue ni à l'Assemblée nationale mais bel et bien sur les réseaux sociaux. Elle risque d'ébranler le pouvoir plus tôt que prévu. (...) Outre les coups portés par les réseaux sociaux, le cuirassé se désagrège également de l'intérieur avec des voix dissonantes qui semblent indiquer que l'union sacrée s'est disloquée. Le ver est dans l'orange.* »

Le SMM donne un profil de ministrable. Le Syndicat des magistrats de Madagascar veut que le prochain ministre soit, « *un magistrat intègre, gradé, ayant une longue expérience de la justice pour y avoir gravi tous*

les échelons, ayant le savoir-faire et le leadership nécessaire et déterminé à lutter pour l'indépendance de la justice ». Ces critères ont été énoncés par Mbintanarivo Andriantsihorisoa, son président, à l'issue de l'assemblée générale du syndicat. Le SMM souhaite que le prochain ministre soit à même de relancer l'opération de reconquête de la confiance de la population. Le respect de l'indépendance de la justice et des magistrats a été longuement débattu. « *Les ingérences politiques* », ont été dénoncées. Le syndicat compte s'impliquer dans l'éducation citoyenne pour vulgariser les procédures judiciaires. Selon Mbintanarivo Andriantsihorisoa, l'ignorance des lois et procédures est la principale source d'accusation de corruption des magistrats ou du sentiment d'injustice.

23/02 - Le syndicat des magistrats (SMM) revient à la charge pour exiger que cesse « immédiatement toute interférence dans le fonctionnement normal des juridictions ». Il déclare dans un communiqué : « *Le bureau du syndicat, depuis sa récente prise de fonction, a été saisi par plusieurs collègues magistrats en poste auprès des cours et tribunaux, concernant diverses pressions, intimidations voire menaces exercées directement contre eux par diverses autorités et autres personnalités publiques identifiées ou identifiables, quant au traitement normal de certains dossiers sensibles dont certains ont défrayé la chronique* ». Le bureau « *encourage les magistrats à garder la traçabilité des menaces téléphoniques de manière à pouvoir les déposer auprès des instances compétentes au moment opportun* ».

20/02 - La démission du ministre de la justice Imbiki Herilaza continue de faire des vagues, constate La Vérité, qui s'inquiète de l'ombre du régionalisme qui, selon certains, planerait de nouveau sur les nominations et les limogeages de hauts responsables gouvernementaux. Le quotidien écrit : « *Les détracteurs du régime mettent de nouveau en avant des questions ethniques et régionales, pointant du doigt la promptitude du régime à prendre des décisions lorsqu'il s'agit de ministres issus des régions côtières.* » Le premier ministre Christian Ntsay a rejeté ces accusations, expliquant que la décision concernant Herilaza Imbiki est intervenue après des enquêtes approfondies. Pour *La Vérité*, « *ces politiciens s'engagent sur un terrain dangereux, qui ne doit pas avoir sa place dans le débat politique. Ces critères hérités de la colonisation sont surtout utilisés par des politiciens en mal de visibilité. (...) L'histoire a d'ailleurs prouvé que l'utilisation du critère ethnique n'a conduit qu'à des troubles et des déstabilisations* ».

25/02 - Rebondissement dans l'affaire Imbiki Herilaza / Raïssa Razaivola. L'accusée a été emmenée par les forces de l'ordre depuis la clinique où elle a accouché prématurément quelques jours après le lancement d'un avis de recherche lancé à son encontre. Elle a été déférée devant le parquet du tribunal un peu avant 22h, accompagnée de son enfant de 13 jours. Une situation qui a été dénoncée par la défense. « *Qu'est-ce qui presse dans ce dossier ?* », s'est-elle demandée, ajoutant qu'elle n'a pas été informée de ce déferrement. Le droit de l'accusée d'entrer en contact avec ses avocats n'a pas été respecté. La femme d'affaires serait impliquée également dans des affaires d'accaparement des terres pour son profit personnel mais aussi pour celui des personnalités haut placées. Elle aurait profité jusqu'ici de protections.

28/02 - Affaire Raïssa Razaivola - Trois « Karana » et un Malgache auraient été également interpellés le jour du déferrement de la femme d'affaires accusée de corruption. Ils auraient été cités par cette dernière durant l'enquête et suspectés de trafic de bois de rose et de trafic d'or. « *La résurgence d'une affaire de bois de rose derrière cette enquête témoigne que le trafic de ce bois précieux serait toujours d'actualité dans le pays* », note *Midi*. Raïssa Razaivola a été placée sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora, et ce, note *La Gazette*, en dépit du fait qu'elle soit l'épouse du président de la Chambre nationale des huissiers de justice et commissaires-priseurs, Me Alain Rakotonirina.

12/02 - « Un panier de crabes dans l'entourage du président de la République », titre Tribune. « *À moins de deux ans de l'élection présidentielle, la tension est palpable entre les militants ayant lutté pour l'installation du chef de l'État au pouvoir. C'est le cas notamment entre le député Jean Brunelle Razafintandraofa et le président du groupement parlementaire IRD, Paul Bert Velontsara. Même tension entre le député Paul Bert Rahasimanana alias Rossy et Andry Andriatongarivo, secrétaire général du ministère de l'énergie et non moins époux de la ministre de la communication et de la culture, Lalatiana Rakotondrazafy.* » Dans une déclaration sur une chaîne de TV privée, Jean Brunelle Razafintandraofa a remis en cause le projet présidentiel de création du téléphérique de la capitale. Sa prise de position a suscité une vive réaction de la part du président du groupement parlementaire de la plateforme avec Andry Rajoelina qui a indiqué que des sanctions seront prises à l'encontre du député d'Ikongo qui aurait enfreint le règlement intérieur du groupement. L'abrogation récente du décret de nomination du directeur de l'Office malgache des droits d'auteurs (OMDA) par la ministre de la communication et de la culture est également à l'origine d'un conflit entre l'époux de cette membre du gouvernement et le député-artiste Rossy qui défend le directeur limogé. Andry Andriatongarivo a menacé de « *rendre public* » les dossiers de Rossy et de l'ex-directeur de l'OMDA. Rossy a mis en garde le président de la République. Selon ses conseils, il devrait faire le ménage autour de lui et « *ne pas pousser les pro-pouvoirs dans le camp de l'opposition* ». *Tribune* conclut : « *À tous ces tracasseries révélateurs d'une tension parmi les proches du régime, s'ajoutent les affaires délicates mettant notamment en cause les membres du gouvernement et*

des staffs de la présidence dont les 'dossiers' sont littéralement 'déballés' sur les réseaux sociaux et dans les journaux. »

23/02 - Le député Andry Ratsivahiny, élu IRD de l'Atsimondrano, s'est attiré la foudre des internautes après avoir invectivé un professeur d'éducation physique devant ses élèves pour ne pas avoir autorisé son fils à interrompre ses exercices durant une séance de sport. La vidéo de la scène avait été diffusée en direct sur *Facebook*. La ministre de l'éducation, Marie Michelle Sahondrarimalala, est intervenue dans les médias pour défendre le corps enseignant. Pour *Midi*, cet incident s'ajoute à la liste des comportements condamnables de certaines hautes personnalités qui portent atteinte à l'image du pouvoir. Et de rappeler les affaires récentes concernant Herilaza Imbiki et les propos injurieux tenus par le ministre des affaires étrangères, Patrick Rajoelina, dont la bande son a été diffusée sur la toile. Les enseignants réclament la destitution d'Andry Ratsivahiny de la présidence de la commission sport de l'Assemblée nationale.

12/02 - Assassinat de Richard Ratsimandrava - Le député Rossy réclame la réouverture du dossier. *L'Express* écrit : « *Le mystère reste entier. C'est peu de le dire s'agissant de l'assassinat du colonel Richard Ratsimandrava, ancien chef de l'État, élevé au rang de général à titre posthume. À l'approche du 50e anniversaire de cet événement, des voix réclament la réouverture du dossier, la reprise de l'enquête et du procès.* » Le colonel Ratsimandrava avait pris les rênes du pays cinq jours plus tôt, durant le directoire militaire faisant suite au soulèvement populaire de 1972. « *Étant donné qu'il y a des faits nouveaux, crédibles, partagés par une personne qui a connu et vécu les événements. Qui a donné des noms d'individus qui n'ont pas été enquêtés alors qu'ils étaient témoins de l'événement (...). Aussi, plusieurs demandent la réouverture du dossier afin que la vérité soit établie et l'honneur de ceux dont les noms ont été souillés soit rétabli* », soutient le député Rahasimanana, alias Rossy, sur sa page *Facebook*. En parlant de faits nouveaux, il fait référence à la dernière interview télévisée de feu Didier Ratsiraka, membre du directoire militaire, qui avait pris le pouvoir suite à cet événement.

17/02 - La ministre de la communication et de la culture, Lalatiana Andriatongarivo, réplique aux face-bookers qui s'acharnent contre elle et demandent son départ. « *Je n'ai jamais été impliquée dans des affaires de corruption ou de détournement de deniers publics ni dans des violations de la loi qui pourraient entraîner mon limogeage* », a-t-elle lancé, ajoutant que les attaques sur sa personne sont des rumeurs colportées sur sa vie privée qui ne sont pas jusqu'ici étayées de preuves. Le premier ministre Christian Ntsay a renchéri : « *ce n'est pas parce qu'on crée le buzz sur la vie privée d'un ministre sur les réseaux sociaux que cela justifie son limogeage* ». La ministre subit des assauts réguliers de certains organes de presse comme *La Gazette* qui dénoncent de supposées incartades conjugales.

17/02 - L'avant-projet de refonte du code du travail sera soumis au vote des députés lors de la prochaine session. Le texte a été débattu au niveau de la Commission des réformes des droits des affaires (CRDA). Il résulte de l'assemblage des propositions des employeurs, des travailleurs et de l'État dont les représentants se sont déjà préalablement réunis en séances du Conseil national du travail (CNT). La ministre de la fonction publique en charge du travail et des lois sociales, Gisèle Ranampy, avait ouvert les réunions du CNT en 2021. Selon Jean-Luc Ramamaonjarioa, expert du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) à la CRDA et également représentant du GEM au CNT, « *les débats consistant à examiner chacun des trois centaines d'articles dans cet avant-projet ont été houleux, sans concession. Pour les employeurs, cinq objectifs clairs commandent l'implication du GEM dans la réforme de la législation du travail : la modernisation du cadre législatif, l'application des décisions validées au CNT, l'équilibre des intérêts, la flexibilité, l'impact sur la création d'emploi à travers l'attraction des investisseurs* ». Le GEM, avec ses 93 adhérents directs, ses 1 900 entreprises affiliées issues de 25 groupements économiques, avait décidé de peser de tout son poids dans les débats.

18/02 - La refonte de la liste électorale aura lieu, annonce le ministre de l'intérieur, Pierre Houlder Ramaholimasy. La loi précise qu'elle s'effectue tous les dix ans et, si les circonstances l'exigent, une administration électorale peut procéder à une refonte partielle. Avant l'élection présidentielle de 2023 la liste électorale devra ainsi être renouvelée. La refonte doit être précédé d'un recensement électoral dans chaque fokontany. De plus, une nouvelle base de données doit normalement être créée. La dernière refonte de la liste remonte à 2010. Aucun calendrier n'a été avancé pour cette refonte. La liste actuelle, bien que révisée annuellement, a toujours été l'objet de vives critiques en raison d'erreurs récurrentes. En 2020, Thierry Rakotonarivo, l'ancien vice-président de la CENI, après avoir révélé ces défaillances, avait été acculé à la démission par ses pairs. *Tribune* écrit : « *Bien que manifeste, l'existence de ces imperfections a pourtant été niée par les nouveaux membres de cet organe dont la plupart sont connus pour leur étroite relation avec les dirigeants actuels.* » Le site reproche aux membres de la CENI de ne pas avoir pris l'initiative de cette refonte et d'avoir attendu les consignes venues du pouvoir, « *preuve désormais de son manque d'indépendance et témoin d'un risque de partialité grave de la part de ses membres.* »

22/02 - L'atelier d'élaboration du plan de travail pluriannuel de la CENI a été lancé par son président, Dama Andrianarisedo, en présence des représentants des partenaires techniques et financiers dont le Pnud, l'OIF et l'EISA. Cet atelier, auquel l'ensemble des commissaires électoraux nouvellement élus et le personnel technique de l'organe de gestion des élections participent, porte sur la fixation de la vision de la CENI et sur la définition des grands axes stratégiques pour les 6 années d'exercice de l'actuel bureau permanent. Le Pnud, avec l'appui financier de la Norvège, soutient cet exercice-clé dont l'enjeu est de permettre à la CENI de disposer d'un plan de travail pluriannuel 2021-2027. *« En tant qu'organe indépendant de la gestion des élections, les yeux sont rivés sur la CENI, scrutant le sérieux, l'inclusivité et la crédibilité de chaque décision et mesures prises au respect des lois et réglementations en vigueur »*, a soutenu la représentante du Pnud. Pour le président de la CENI, l'enjeu est d'assurer dès maintenant un cycle électoral paisible, crédible et transparent.

28/02 - Une délégation du Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) conduite par son président Alphonse Maka a été reçue par le président de la CENI, Arsène Dama, pour lui remettre son référentiel électoral intitulé « Soatoavina Malagasy ». Objectif : la prévention des crises d'origine électorale, notamment du fait de la remise en cause de l'organisation du scrutin et des résultats de vote. Ce référentiel est issu de collectes d'idées effectuées par les membres du Conseil et des recommandations formulées par les forces vives. Le CFM envisage par la suite de remettre son document aux différentes institutions qui prennent part à l'organisation des élections, le président de la République, les parlementaires, le premier ministre. La démarche du CFM s'inscrit dans le cadre de la mission qui lui a été assignée : la résolution des crises nées des contestations post-électorales. Une démarche participative en vue d'apporter des solutions pérennes aux crises électorales et pour l'organisation d'élections apaisées, inclusives, transparentes et crédibles.

22/02 - Accusé sur les réseaux sociaux de violence conjugale et d'infidélité, Dina Andriamaholy, secrétaire général adjoint de la présidence de la République, sort de son mutisme. *« Il est inacceptable de laisser libres et exposer au public des fausses informations qui me concernent et qui concernent mes proches »*, soutient-il. Suite à cette campagne, des rumeurs sur le limogeage de Dina Andriamaholy ont circulé. Pour *Midi*, un éventuel limogeage serait négatif pour le pouvoir : *« Cela confirmerait les accusations d'une 'gouvernance par et pour Facebook'. Ce mode de gouvernance par les réseaux sociaux risque de fragiliser le régime. Le ministre de la justice, Herilaza Imbiki, a déjà été victime de cette stratégie. D'autant plus que les leaders de l'opposition ont déjà annoncé que des dossiers impliquant d'autres ministres et des proches collaborateurs d'Andry Rajoelina sortiront. A l'approche des échéances électorales de 2023, cette pratique risquerait de se répéter et de s'intensifier »*

22/02 - Le ministère des affaires étrangères mène une enquête de recensement des ressortissants malgaches résidant à l'étranger avec pour objectif de rendre effectif l'exercice de droit de vote de la diaspora. Seuls les Malgaches établis en France, en Espagne, au Vatican, en Israël, à Monaco et au Portugal sont concernés par cette opération de recensement lancée par l'ambassade malgache à Paris. La promesse de donner à la diaspora l'accès au droit de vote avait été faite par Andry Rajoelina l'an passé, lors d'un déplacement en France. Le fait pour les ressortissants malgaches qui vivent à l'étranger de pouvoir voter, ouvre, du reste, la porte à un autre débat. Celui d'être candidat aux élections.

► Diplomatie

15/02 - Andry Rajoelina participera au 6e Sommet Union européenne-Union africaine de Bruxelles. Cette conférence permettra entre autres de redéfinir et de réorganiser un schéma de partenariat pour rendre les coopérations plus durables et mutuellement avantageuses pour les parties prenantes, a indiqué l'ambassadeur de l'UE, Giovanni Di Girolamo. Des accords de partenariats sont attendus à l'issue de ce sommet. Des débats autour de la stabilité, de la paix et de la sécurité seront également à l'ordre du jour. Le nouveau cadre de partenariat vaudra jusqu'à l'horizon 2030. Pour l'Europe, l'objectif de cette rencontre est clair : réaffirmer son statut de premier partenaire multilatéral du continent. À entendre les diplomates de la *« team Europe »*, l'UE ne devraient pas faire de concessions sur la question du respect des droits de l'homme et de la démocratie. Le Sommet précédent s'était tenu en novembre 2017 à Abidjan.

16/02 - L'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, a eu un entretien avec le cardinal Désiré Tsarahazana. La date et le lieu de la rencontre n'ont pas été indiqués, pas plus que son objet. *« Des échanges chaleureux et enrichissants qui ont permis de faire un point éclairant sur la situation de l'Église catholique dans la Grande Île »*, selon l'ambassade. Les observateurs supposent que le projet de téléphérique, financé par la France, était à l'ordre du jour. Ses infrastructures pourraient en effet empiéter sur plusieurs sites de l'Église, notamment l'esplanade de la cathédrale à Andohalo et le célèbre collège jésuite St Michel dont la direction s'est vivement opposée au tracé de la ligne, au point de faire reculer le pouvoir. Pour l'exécutif français, le projet présente des intérêts économiques non négligeables mais il a été torpillé par deux sénateurs français, Pierre Laurent et Patrick Chaize.

12/02 - Le Collectif des citoyens franco-malgaches de la Réunion et de France reçus à l'Élysée. Leur démarche avait pour objet d'interpeller le président de l'Union européenne sur « *les fraudes massives qui ont entouré les élections à Madagascar en 2018* ». « *L'UE doit veiller à ce que l'argent des Européens soit utilisé à bon escient* », a-t-il soutenu. Le Collectif estime, en outre, que « *les projets présidentiels engagés par le gouvernement ne répondent pas aux besoins de la population, à l'image du projet téléphérique dans la capitale. Par ailleurs, Madagascar est le théâtre de corruptions qui gangrènent le pays. Les aides sont continuellement détournées* ».

24/02 - Madagascar prend la présidence annuelle de la Commission de l'océan Indien (COI). La France a passé le flambeau à l'issue du 36e conseil des ministres de la COI à Paris, présidé par Jean-Baptiste Lemoyne, ministre délégué auprès du ministre français des affaires étrangères, chargé notamment de la Francophonie. Ses dossiers prioritaires seront la sécurité maritime, la lutte contre les trafics et l'accroissement des échanges commerciaux intra régionaux. La présidence française s'est concentrée sur les dossiers de la relance économique, de la formation - avec le lancement d'un « *Erasmus de l'océan Indien* » et un premier partenariat avec l'île de La Réunion - et de la mobilité professionnelle, de la sécurité maritime, de la gestion des catastrophes naturelles et sanitaires, de l'environnement et de l'économie bleue, selon le ministre. Cette présidence « *a bien avancé sur le chemin qui nous conduira à être observateur de l'Union africaine (UA)* », a déclaré le ministre. Selon le ministre malgache des affaires étrangères, Patrick Rajoelina, sa présidence aura notamment comme objectif la sécurité régionale et maritime et la lutte contre le crime transfrontalier, soulignant la nécessité d'un « *travail en commun* » avec les autres îles sœurs pour lutter contre le fléau des « *trafics d'êtres humains, d'or, de drogue* » et du « *pillage halieutique* ». Parmi les autres dossiers prioritaires, « *l'accroissement des échanges commerciaux intrarégionaux* » et le soutien au tourisme, très affecté dans ces îles par la pandémie de Covid-19, avec notamment « *plus de fluidité au niveau aérien* ».

26/02 - « La Grande île prise entre eux feux », titre Midi. L'ancien ambassadeur et chargé d'affaires allemand, Günter Overfeld espère que Madagascar s'opposera à l'agression russe en Ukraine. Selon Midi, « *le président Andry Rajoelina s'alignera probablement sur la position de l'Union Africaine qui a fait savoir par la voix du président en exercice de l'UA et président du Sénégal, Macky Sall, et le président de la Commission de l'UA, Moussa Faki Mahamat leur extrême préoccupation face à la très grave et dangereuse situation créée en Ukraine* ». Les deux personnalités africaines « *appellent la fédération de Russie et tout autre acteur régional ou international au respect impératif du droit international, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale de l'Ukraine* ». Le président en exercice et le président de la Commission de l'UA « *exhortent les deux parties à l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu et à l'ouverture sans délai de négociations politiques sous l'égide des Nations unies, afin de préserver le monde des conséquences d'un conflit planétaire, pour la paix et la stabilité dans les relations internationales au service de tous les peuples du monde* ». Pour mémoire, Madagascar a une ambassade en Russie, dont la juridiction comprend également l'Ukraine.

28/02 - Silence des autorités sur l'intervention russe en Ukraine. Le Père Pedro demande à Vladimir Poutine d'arrêter la guerre. « *S'il te plaît, frère Vladimir, arrête la guerre, renonce à la dictature, au mensonge, aux fausses apparences et à la duplicité* », écrit-il dans une lettre ouverte. Il s'agit de la toute première prise de position d'une personnalité publique à Madagascar. Pour l'instant, les autorités, préoccupées par les affaires nationales, s'abstiennent de commenter la situation. Le ministère des affaires étrangères s'est simplement dit préoccupé par le sort des Malgaches en Ukraine, au nombre d'une vingtaine.

DROITS HUMAINS – GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, enlèvements, albinos

01/02 - District de Betroka : une razzia des dahalo a fait des centaines de victimes dans la commune d'Ambalasoà où ils ont mis le feu à une dizaine d'habitations.

15/02 - Des voix s'élèvent face à la recrudescence de l'insécurité à Antananarivo. L'armée est appelée à venir en renfort des forces de l'ordre. Les éléments de la Zone de défense et de sécurité (ZDS) Ikopa sont déployés pour renforcer les rondes dans différents quartiers sensibles de la capitale classés « *zone rouge* ». Outre les attaques à main armée perpétrées en bande, les conducteurs de deux-roues sont également les proies de prédilection des brigands qui écumant certains secteurs de la ville.

18/02 - 1 500 caméras de surveillance seront installées dans la capitale suite à la signature d'un Protocole de collaboration entre le ministère du développement numérique, de la transformation digitale, des postes et des télécommunications et la commune d'Antananarivo, dans le cadre de la mise en place du projet de «

Modernisation des réseaux de télécommunications de Madagascar. » La police municipale sera en outre dotée de 1 500 smartphones et de deux drones. Les bâtiments publics de la capitale seront connectés par fibre optique. Tous les fokontany de la capitale seront informatisés.

16/02 - Les paramédicaux dénoncent de nouveau l'insécurité sur leurs lieux de travail. « *Nous sollicitons les forces de l'ordre à sécuriser nos lieux de travail, surtout ceux dans les zones rouges en matière d'insécurité. Les agents de santé dans les zones à risque vivent dans la terreur* », a lancé le président du Syndicat des infirmiers et des sage-femmes de Madagascar (SISFM), Jerisoa Ralibera. La situation est telle que l'on assiste à des abandons de poste. En août 2020, les paramédicaux avaient déjà organisé trois journées de solidarité pour faire entendre leurs préoccupations.

17/02 - Violents affrontements entre forces de gendarmerie et bandits dans le district de Mahabo. Deux femmes prises en otage ont été libérées par les gendarmes. Une dizaine de malfaiteurs ont fait main basse sur tous les objets de valeur à leur portée dans les foyers des villageois. Les gendarmes et le fokonolona sont parvenus à rattraper les fuyards. Une fusillade a éclaté. Les malfaiteurs, sentant le contrôle de la situation leur échapper, ont battu en retraite, abandonnant leur butin ainsi que les deux femmes qu'ils avaient prises comme monnaie d'échange.

24/02 - L'OIT poursuit ses efforts pour enrayer la délinquance juvénile dans le Nord. L'insertion des jeunes « *foroches* » dans le monde professionnel est l'un des facteurs qui permet de réduire le taux de délinquance et qui favorise le maintien de la paix. Différentes formations professionnelles sont proposées à cet effet aux jeunes. Un projet des Nations unies intitulé « *Peace building fund vanille* » (PBF) ou « *Consolidation de la paix dans le secteur vanille* » pour les régions Diana et Sava est mis en œuvre conjointement par l'OIT, l'UNFPA et l'Unicef. Outre les 45 jeunes marginaux d'Antsiranana formés à l'Alliance française, 100 autres, dont cinq filles, ont achevé leur formation professionnelle de six mois au Centre de formation de la Secren. Le projet devrait être étendu à la ville d'Ambanja.

24/02 – District d'Ambatondrazaka - Un sacrifice d'enfant provoque une émeute. Un couple, montré du doigt pour avoir enlevé puis sacrifié une fillette, a échappé de justesse à la vindicte populaire. Alors que les suspects ont été arrachés in extremis par la gendarmerie au fokonolona, leurs maisons ont été brûlées par les villageois, leurs cultures saccagées. L'enfant a été égorgé au cours d'un rituel et son sang a été récupéré par ses bourreaux. La version de la famille de la victime et de certains habitants indique que le couple incriminé était en quête de mercure. Pour trouver ce précieux produit, un sacrifice était nécessaire. Le prétendu rituel exigerait que la vie d'une petite fille soit donnée à la montagne pour qu'elle libère le mercure. « *Les parents des deux suspects seraient des mpimasy ou devins, spécialisés dans ce genre de rituel barbare* », commente une source auprès de la gendarmerie. Les autorités locales, conduites par la préfecture, se sont rendues sur place pour désamorcer la tension. Les suspects avaient été transférés à la brigade de gendarmerie d'Ambatondrazaka-ville, ce qui avait décuplé la colère des habitants, les villageois ayant soupçonné la gendarmerie d'avoir donné la chance aux suspects de s'échapper.

08/02 - Djivan Riwan, 3 ans, d'origine indienne, fils de propriétaires d'une boulangerie, kidnappé chez lui à Ambohimananina par quatre individus armés. D'après les renseignements parvenus au Collectif des Français d'origine indienne de Madagascar (CFOIM), les auteurs ont utilisé des scooters pour réaliser l'opération. D'importantes mesures de ratissage ont été prises dans la capitale pour retrouver la trace des kidnappeurs et de leur victime. Le CFOIM promet une très forte récompense à toute personne pouvant fournir des renseignements.

Djivan Riwan, enlevé la veille, a été retrouvé à Ambatobe. Des ravisseurs auraient par ailleurs été interpellés. Aucune précision n'a été donnée sur les motivations de cet enlèvement. Les parents de l'enfant n'auraient pas versé de rançon. Cette affaire fait craindre la réapparition du phénomène non élucidé des kidnappings frappant la communauté indo-pakistanaise.

18/02 - L'affaire de l'enlèvement de Djivan Riwan a été déférée au parquet. Sept individus dont une femme ont été présentés devant les juges. Deux autres suspects sont recherchés. Quelques heures après l'enlèvement les ravisseurs se seraient manifestés par téléphone, réclamant une rançon de 400 000 euros. Informées de la tenue de cette conversation, les forces de l'ordre ont mis en place des dispositifs pour intercepter les malfaiteurs. La négociation entre les deux parties a été lancée. Il avait alors été convenu que la famille verse 10 000 000 Ar à titre d'avance. Le cerveau de ce kidnapping serait un métis Chinois, proche du père de la victime, qui aurait eu un différend avec lui.

11/02 - Vol d'organes - Une fillette albinos arrachée à ses ravisseurs. Elle avait été kidnappée il y a quelques jours dans la commune de Manantenina, à une centaine de kilomètres au Nord de Tolagnaro. Les éléments des forces de défense et de sécurité ont pu remonter la piste qui les a conduits à retrouver la trace des kidnappeurs et de leur victime.

17/02 - Une jeune femme albinos kidnappée par trois ravisseurs à Sakalalina Ihosy. Profitant de l'obscurité, le trio a débarqué dans le village pour se saisir de leur proie. Visiblement bien informés, les malfaiteurs savaient exactement où elle résidait. Les recherches battent leur plein mais sont rendues difficiles par les difficultés de communication dans le secteur. La commune de Sakalalina, très isolée, est éloignée d'une cinquantaine de kilomètres du chef-lieu de district, Ihosy.

27/02 - La femme albinos de 36 ans a été libérée sur intervention policière. Elle a été enlevée le 16 février à Sakalalina Ihosy. Neuf individus ont été arrêtés, selon la police.

► Justice, prisons

11/02 - Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) : le redéploiement des magistrats fustigé. « Beaucoup de magistrats ont été affectés ou suspendus de leurs fonctions après avoir été cités dans des affaires alors que les accusations qui portent sur eux s'avèrent non fondées », a dénoncé son nouveau président, Mbitanarivo Andriantsihorisoa. L'affectation des magistrats relève de la compétence du Conseil supérieur de la magistrature. Le syndicat appelle cette instance à « ne prendre en compte que la conduite et les compétences. »

01/02 – Le sénateur HVM Mahery Lanto Manandafy, alias Malama, lanceur d'alerte très suivi sur les réseaux sociaux, condamné à une peine avec sursis de 6 mois assortie d'une amende de 6 millions Ar pour « diffusion de fausses nouvelles et outrage au chef de l'État »¹. Mahery Lanto Manandafy soutient qu'il continuera à s'exprimer sur les affaires nationales. Il s'est toutefois engagé à ne plus proférer de propos offensants envers le chef de l'Etat. Il indique être satisfait du verdict et n'entend pas faire appel de cette décision. Le 5 janvier, Mahery Lanto Manandafy avait rapporté sur son compte Facebook que la vice-ministre de la reforestation avait trébuché en plein conseil des ministres et avait été évacuée d'urgence à l'hôpital. Quelques jours plus tard, il avait publié une information, censée être confidentielle, concernant une ministre qui aurait exprimé sa colère en plein conseil, puis, sous forme interrogative, annoncé que le pont Bailey érigé à Moramanga suite au passage du cyclone, une journée après son installation, était déjà hors-service. Au début du mois, il avait vivement critiqué les propos tenus par le chef de l'Etat au sujet du projet d'autoroute Toamasina-Antananarivo, du projet de téléphérique et de la construction d'une ville nouvelle. L'opposant aurait un informateur au sein du gouvernement, estime *Midi*, car il a toujours la primeur de décisions et mesures prises par le gouvernement. Mahery Lanto Manandafy a été auditionné par le service de lutte contre la cybercriminalité de la police. Après son déferrement au parquet, il est passé en comparution immédiate au tribunal correctionnel. A l'extérieur du tribunal, des éléments de la gendarmerie attendaient son arrivée pour lui notifier une convocation à la gendarmerie dont le motif n'a pas été révélé à son avocat. L'ancien président Hery Rajaonarimampianina a appelé le pouvoir à « faire cesser la haine et le harcèlement contre les opposants ». En juin 2020, le fils du leader historique du MFM, Rakotonirina Manandafy, avait été placé en détention provisoire à Toamasina pour « diffusion de fausses informations » à la suite d'une plainte déposée par le sénateur Benessy Harison Sébastien. L'ancien conseiller en communication du président Hery Rajaonarimampianina avait publié sur sa page Facebook que le médecin hospitalier était décédé des suites du coronavirus. Il avait démenti l'information quelques heures plus tard et précisé que c'est le père du médecin qui était décédé.

La Gazette s'étonne de la célérité du tribunal, qui a tenu à prononcer son jugement sans délais alors que de nombreuses affaires qui arrivent devant le tribunal de première instance d'Antananarivo attendent plusieurs jours, voire des mois avant d'être jugées. Une célérité qui démontre bien les dessous politiques de ce dossier, affirme le quotidien. Le titre laisse entendre que « les procès intentés contre les lanceurs d'alertes comme Malama ne sont que pure mise en scène inventés de toutes pièces pour faire taire tous ceux qui osent dénoncer la mauvaise gouvernance. Les internautes, qui utilisent de plus en plus les réseaux sociaux pour s'exprimer, rendent ces moyens de communication de plus en plus gênants. » Un projet de loi serait en préparation pour réglementer leur usage. Le quotidien rappelle qu'il existe des précédents à cette affaire, citant Ravo Nambinina Ramasomanana qui a été poursuivi pour avoir dénoncé le détournement de fonds Covid au ministère de la santé en 2020.

02/02 - 13 individus, dont quatre agents de l'Agence portuaire maritime et fluvial (APMF) placés en détention préventive après le naufrage du Francia à Soanierana Ivongo. Parmi les autres prévenus, trois agents d'une commune, deux navigateurs ayant fait monter les passagers à bord, deux cuisiniers, deux agents

¹ Cf. France 24 - <https://www.facebook.com/100001480990939/videos/90260777120111>
Blog Justmad - <https://p6.storage.canalblog.com/66/20/448497/130656872.pdf>
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220201-madagascar-nouvelle-condamnation-d-un-militant-influent#> =

de la coopérative de transport ayant transporté les passagers vers le port de départ. Ils ont tous été entendus par le parquet à Fénérive Est et placés en détention préventive après avoir été auditionnés par le procureur.

03/02 - Aire protégée du lac Alaotra : l'Alliance Voahary Gasy (AVG) se félicite de la décision de justice condamnant le maire de la commune d'Ambatondrazaka et consorts pris en flagrant délit d'exploitation illicite du site Ramsar. Les prévenus ont écopé de peines de cinq ans d'emprisonnement ferme assorties d'amendes. L'AVG déclare qu'elle « *est plus qu'enchantée de ce verdict et veillera à la consommation effective des peines tout en encourageant désormais la justice à aller de l'avant sur l'application stricte de la loi sur les affaires environnementales. Nous sommes agréablement surpris de ce verdict exemplaire du TPI d'Ambatondrazaka* », tient-elle à préciser. « *Cet exemple du tribunal d'Ambatondrazaka devrait ainsi servir de jurisprudence pour les autres cas de dévastations impunies d'aires protégées (Menabe Antimena, Masoala, Makira, Ankarafantsika, Montagne d'Ambre, Pangalanes, etc...).* On a bien remarqué que de hauts fonctionnaires, des élus, des compagnies privées ou même des organisations de la société civile y sont impliqués. Rappelons que l'environnement est spécifié comme préoccupation prioritaire de l'Etat dans la Charte de l'environnement Malagasy qui a une valeur constitutionnelle », a conclu Ndranto Razakamanarina, PCA de l'VG.

14/02 - Raoul Arizaka Rabekoto, ancien directeur général de la CNAPS et président de la Fédération malagasy de football, incarcéré depuis 3 mois au Bénin. La procédure d'extradition engagée à la demande du Pôle anti-corruption d'Antananarivo n'a pas encore abouti. La justice malgache et le ministère des affaires étrangères qui est en contact avec les autorités béninoises préfèrent jouer la carte de la discrétion. *Midi* remarque d'ailleurs que la même stratégie est en train d'être utilisée concernant les affaires de trafics de lingots d'or interceptés en Afrique du Sud et aux Comores. Raoul Arizaka Rabekoto a été inculqué pour détournement de deniers publics, abus de fonction, faux et usage de faux. Jugé par contumace fin novembre, il a été condamné à 10 ans de travaux forcés et 500 millions Ar d'amende. Depuis, un mandat d'arrêt international a été lancé à son encontre. Mais malgré l'existence de cette décision de justice, il n'a pas été démis de ses fonctions du sein du monde du football. C'est lors d'une mission de médiation au Bénin qu'il a été arrêté. Le Conseil supérieur de la magistrature a prononcé sa révocation.

04/02 - La promotion des alternatives à la détention pour les mineurs en conflit avec la loi. En collaboration avec l'Unicef et l'Association Grandir Dignement, le ministère de la justice a organisé un séminaire sur les mesures et peines alternatives à la détention des enfants. Une loi de 2016 et les mesures prises pour son application traduisent l'engagement de Madagascar à appliquer les standards internationaux et les instruments des droits de l'enfant ratifiés par le pays. Elle traite notamment des limites à la période de détention préventive et des mesures alternatives à la détention. Le nombre d'enfants en détention demeure élevé : 63 % des enfants incarcérés, soit 664 à fin décembre 2019, sont en détention préventive et ne sont pas encore jugés. Diverses mesures sont prévues pour améliorer cette situation : mettre en œuvre des services-pilotes de suivi éducatif à domicile en alternatives à la détention, favoriser l'insertion socio-professionnelle de ces enfants par des partenariats avec des associations, promouvoir la diversification des peines et mesures alternatives à la détention et permettre leur extension sur de nouvelles juridictions, renforcer les compétences des acteurs relatives à la prise en charge de ces enfants.

► Gouvernance

02/02 - Fonds routier : les entrepreneurs impayés réclament la transparence. Seules 74 factures ont été régularisées par l'Etat sur les 230 entreprises qui ont effectué des travaux d'entretien il y a plus d'un an. « *Parmi ceux qui ont des factures payées, nous ne connaissons que six entrepreneurs concernés. Nous réclamons tous, ainsi, la transparence car nous émettons des doutes concernant les procédures de paiement et les noms des bénéficiaires. Nous avons demandé à plusieurs reprises la publication d'une liste officielle des entrepreneurs qui ont été régularisées* », a déclaré le porte-parole des entrepreneurs victimes. Le ministère des travaux publics avait annoncé que le paiement serait subordonné à un audit des travaux exécutés. Des audits unilatéraux ont été réalisés mais ils n'ont pas permis de débloquer la situation. Des entreprises sont acculées à licencier leur personnel et à déposer le bilan. « *Ces entrepreneurs victimes ont interpellé l'organe chargé de la protection des droits de l'homme et l'association en charge de la protection des consommateurs* », précise *Midi*.

07/02 - Université d'Antananarivo : dématérialisation de la délivrance des diplômes. « *Nous mettons en place une plateforme informatisée pour permettre de bien suivre et d'avoir une traçabilité du cursus de chaque étudiant, jusqu'à l'obtention de son diplôme. Cela permet de lutter contre les fraudes et l'usage de faux diplômes, car la prochaine étape consiste actuellement à mettre en place un site web dédié, permettant de vérifier l'authenticité d'un diplôme* », a expliqué le président de l'université, Mamy Raoul Ravelomanana.

07/02 - La longue attente pour la nomination du DG de l'Agence de recouvrement des avoirs illicites (ARAI) inquiète la société civile. « *Le processus de recrutement lancé en octobre 2021 par le Comité pour*

la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), semble être tombé dans les oubliettes, écrit *La Gazette*. On constate que le régime fait la sourde oreille. (...) Au fil des années, les dirigeants ont tout fait pour éviter la mise en place de cette agence chargée du recouvrement, de la conservation et de la gestion des biens, de la consignation de la contrevaletur des biens aliénés dans le cadre d'une procédure judiciaire liée à des détournements de biens et de deniers publics. » A l'issue d'une série de sélections des 24 dossiers de candidatures reçus par le CSI, le chef de l'Etat devrait choisir le titulaire du poste parmi les trois noms qui lui ont été proposés par le comité ad hoc.

10/02 - Le secrétariat exécutif du comité national de lutte contre le Sida (SE-CNLS) suspecté de détournement de deniers publics. Quatorze personnes sont inculpées dans cette affaire. Plusieurs ont été placées en détention préventive. Les faits remontent à 2016. Le secrétariat a renouvelé toute son équipe pour tenter de redorer son image. « *Nous travaillons avec une agence fiduciaire et avec les partenaires et les bailleurs de fonds* », a déclaré le secrétaire exécutif du CNLS.

18/02 - Daniel Randrianarivony, nouveau DG de l'inspection générale de l'Etat (IGE), a révélé que de nombreuses infractions ont été enregistrées dans la passation de marchés de l'administration. L'IGE se fixe comme objectif de renforcer les contrôles et de vérifier toutes les passations de marchés et tous les paiements de prestations via les caisses de l'Etat, afin de déceler les marchés ou les paiements fictifs.

19/02 - Des opérations irrégulières et suspectes dans la gestion des fonds Covid-19 durant la première vague de la pandémie, selon un rapport de la Cour des comptes. Un audit qui concerne 1 818 milliards Ar, soit environ 400 millions d'euros. Confusion de responsabilité, abus de paiement en espèces, suspicion de conflits d'intérêts, paiement sans pièces justificatives, paiement d'indemnités pour des personnes déclarées « *faux positifs* », double facturation. Telles sont, entre autres, les irrégularités relevées. « *Un document accablant au plus haut point pour le gouvernement* », écrit *Midi*. De nombreuses dépenses ont été effectuées sans aucune base juridique. Des députés ont reçu des primes pour avoir participé à la distribution de « *vatsy tsinjo* ». La Facilité de crédit rapide accordée par le FMI a donné lieu au décaissement en deux tranches de 337,9 millions de dollars. Un appui financier sans conditions préalables, contrairement aux pratiques usuelles de l'institution. Cette largesse inhabituelle aurait pu faciliter des pratiques répréhensibles. Le rapport devrait être mis à disposition du public par le ministère de la justice. « *Le Bianco et le Pôle Anti-Corruption (PAC) sont attendus pour mener des investigations et juger les différents responsables* », conclut le quotidien.

L'Express estime pour sa part que le rapport de la Cour des comptes est très mesuré et n'accable par les autorités. Il ne confirmerait pas les critiques et dénonciations formulées par la société civile et l'opposition.

La Cour recommande la mise en place d'un cadre juridique relatif aux situations d'urgence sanitaire avec pour objectif de gérer les fonds publics de manière efficiente et dans le respect des normes juridiques. La mise en place de telles procédures, jusque-là inexistantes, permettrait de faire face à une urgence d'une manière plus organisée tandis que la reddition des comptes renforcerait le principe d'imputabilité.

22/02 - Suite à la publication du rapport d'audit, les organisations de la société civile, dont Transparency International, l'AVG, le CCOC et le mouvement Rohy, font état d'un cadre légal de la gestion des finances publiques inadapté à la gestion d'une urgence comme le Covid-19, de plusieurs abus, de la mauvaise gouvernance des fonds, d'une appréciation très discutable des priorités ainsi que de l'opacité autour de la fabrication du CVO. La société civile recommande la publication des trois autres rapports d'audit de la Cour des comptes sans retouche, la réforme du cadre légal concernant les situations d'exception ainsi que la prise de responsabilité des autorités compétentes face à ces anomalies et l'amélioration de la transparence autour de la fabrication du CVO. Les organisations de la société civile soulignent que l'urgence ne justifie pas tout.

23/02 - Défaut de déclaration de patrimoine : infraction consommée pour 8 ministres. 21 membres du gouvernement ont effectué leur déclaration. La dernière a été déposée le 16 décembre, avec un mois de retard. Nommés le 15 août, les membres de l'actuel gouvernement avaient jusqu'au 15 novembre pour faire chacun, « *une déclaration exacte et sincère de leur situation patrimoniale ainsi que celle de leurs conjoints et enfants mineurs* ». Les 8 ministres défaillants auraient dû faire l'objet de rappel à l'ordre. L'éphémère ministre des mines qui n'a pas eu le temps remplir cette obligation légale, pas plus que le ministre démissionnaire de la justice qui a occupé le poste durant 6 mois.

25/02 - 330 fonctionnaires fantômes feront l'objet d'une coupure définitive de solde. La décision a fait l'objet d'une communication conjointe des ministères du travail et de l'économie et des finances. Parmi ces fonctionnaires : 158 retraités, 35 décédés, 19 contrats temporaires non renouvelés, 12 licenciés et un incarcéré. Cette mesure a permis à l'Etat d'économiser 2,2 milliards Ar. 74 hauts fonctionnaires qui ne sont plus en place continuent à percevoir indûment leurs soldes. En septembre 2020 l'Etat avait annoncé l'utilisation obligatoire du logiciel « *Augure* » dans tous les ministères et institutions. Une nouvelle version du logiciel devrait sécuriser encore un peu plus la gestion des soldes. Il reste encore 1 219 fonctionnaires inconnus du système,

a fait savoir la ministre de l'économie et des finances, Rindra Hasimbelo. Le gouvernement consacre chaque année près de 30 % du budget de l'Etat aux salaires des fonctionnaires.

► Droits des femmes, droits de l'enfant

01/02 - Santé sexuelle et reproductive : les journalistes s'engagent pour la planification familiale. La Coalition « *liberté à disposer de son corps et santé et droits sexuels et reproductifs* » a organisé un concours national ouvert à tous les journalistes. Ils ont été invités à traiter les thématiques sur « *l'accès des adolescents et jeunes à la contraception* » et sur les « *avortements non sécurisés* ». Les participants ont traité des problèmes et solutions liés à la santé sexuelle et reproductive chez les jeunes, notamment la sexualité précoce, la grossesse précoce non désirée, le risque de mortalité maternelle augmentée, la stigmatisation autour de l'utilisation des contraceptifs, la gratuité de la contraception. Un prix a été décerné au meilleur journaliste pour chaque catégorie (radio, presse écrite et télévision).

12/02 - La question de l'avortement thérapeutique relancée par des acteurs de la société civile. Le mouvement Nifin'Akanga, ainsi que le comité de suivi de la proposition de loi sur l'interruption thérapeutique de grossesse ont organisé une table ronde sur ce sujet. En novembre, un groupement d'acteurs associé à la députée de Tsihombe, Masy Goulamaly, avait déposé une proposition de loi en faveur de l'assouplissement du code pénal. La proposition de loi doit recevoir un avis du gouvernement en vue de son examen à la session parlementaire du mois de mai. « *En attendant que la loi soit adoptée, des femmes meurent* », indique Kemba Ranavela, cofondatrice du Nifin'Akanga. 3 000 femmes meurent chaque année suite aux complications d'une interruption de grossesse non sécurisée. L'avortement est la deuxième cause de mortalité maternelle à Madagascar. Alors la question reste un sujet tabou dans la Grande île, en 2017 près de 75 000 avortements ont été pratiqués.

17/02 - Le Comité des droits de l'enfant préoccupé par la persistance du tourisme sexuel impliquant les mineurs ainsi que par des informations d'abus sexuels d'enfants en ligne². Les experts indépendants onusiens exhortent Antananarivo à mettre en place des mécanismes, des procédures et des directives pour garantir la déclaration obligatoire, les enquêtes et les poursuites dans tous les cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants. Le Comité a en outre demandé à Madagascar de renforcer la capacité professionnelle à détecter et à enquêter sur ces cas et de fournir une formation à la prévention de l'exploitation aux parents et aux enseignants. Il s'agit surtout d'accorder une attention particulière à la situation des enfants en situation de vulnérabilité, notamment les enfants des rues, les enfants sans certificat de naissance, les enfants migrants, les enfants travailleurs domestiques, les orphelins et les enfants abandonnés. Lors de la présentation du rapport valant 5e et 6e rapports périodiques, la délégation malgache avait affiché sa détermination à combattre « *l'exploitation sexuelle des enfants par une politique pénale très sévère* » qui devrait se traduire par des « *condamnations fermes* », non assorties d'un sursis, et de délais de prescription des faits courant à partir de la majorité de la victime. Par ailleurs, le Comité s'est penché sur l'élaboration de codes de conduite dans le secteur du tourisme et de l'impact du secteur sur les droits de l'enfant. Il recommande à l'État partie d'établir et d'appliquer des réglementations visant à garantir que le secteur respecte les normes internationales et nationales relatives aux droits de l'homme, au travail, à l'environnement, en particulier en ce qui concerne les droits de l'enfant. Pour les experts onusiens, cela passe aussi par un renforcement de la coopération internationale contre l'exploitation sexuelle des enfants, dans le cadre des voyages et du tourisme par le biais d'accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux pour la prévention et l'élimination de ce phénomène. Plus largement, le comité veut la mise en place d'un cadre réglementaire clair pour l'industrie touristique, mais aussi les secteurs de l'exploitation minière, de la pêche ou de l'agriculture secteur de la vanille. Sur un autre plan, le Comité s'est dit préoccupé par les graves répercussions sur les droits de l'enfant des cyclones, ouragans, sécheresses, inondations et autres catastrophes naturelles causées par le changement climatique.

► Migrations

09/02 - 34 comoriens et 54 malgaches ont été appréhendés par les autorités comoriennes à bord d'un bateau au niveau des îlots Nioumachoui, au Sud de Mohéli. Le bateau transportait également des marchandises. Les clandestins n'avaient aucun papier d'immigration, justifiant leur voyage.

15/02 - 52 clandestins malgaches interceptés au large de Mohéli de retour à Madagascar. C'est à bord d'un bateau réquisitionné par le procureur de la République d'Anjouan que les clandestins ont effectué le voyage retour. Le navire aurait été remorqué de force par la garde côtière comorienne jusque dans les eaux

² Cf Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/02/09/448497/130748243.pdf>
<https://news.un.org/fr/story/2022/02/1114532>

territoriales malgaches. Des civiles indiquent que le commandant de bord, un Malgache et un Comorien, auraient été violentés par les forces de l'ordre parce que refusant d'obtempérer à la réquisition du parquet. Il y a deux semaines, les garde-côtes comoriens avait intercepté un bâtiment au large de Mohéli. A bord, il y avait près de 100 passagers dont ces 52 clandestins malgaches refoulés. 23 autres Malgaches sont actuellement logés dans un hôtel et pris en charge par l'Etat comorien en attendant leur expulsion.

► Santé - Covid-19

10/02 - La vitesse de propagation du VIH/Sida est inquiétante. Le nombre de séropositifs détectés a doublé en l'espace de trois ans. Les séropositifs sont estimés à 40 000. Encore moins d'un quart sont dépistés. Les tests sont gratuits et anonymes dans les centres de référence et dans tous les centres de santé publics.

04/02 - Pénurie de médicaments contre le Covid-19 : l'Usaid à la rescousse. La pandémie fait actuellement une cinquantaine de décès par semaine à Madagascar, le Covid-19 gagne du terrain, écrit *La Gazette*. Beaucoup de familles qui ont leurs proches pris en charge dans les Centres de Traitement Covid-19 (CTC) se plaignent que l'Etat n'arrive plus à fournir de médicaments aux patients. Une pénurie atténuée par un don de l'Usaid, à travers le projet Impact.

09/02 - Entre méfiance et difficultés logistiques, la vaccination contre le Covid toujours à la peine. Seules 11 % des personnes à vacciner ont reçu une dose. La campagne n'a débuté qu'en mai 2021, trois mois après la mise en place de Covax, après l'autorisation de la présidence de faire entrer les vaccins. Le pouvoir continue à vanter les mérites de traitements à base de plantes naturelles. Le pays a reçu plus de 4 millions de doses, dont 3 150 000 par le dispositif Covax. Au 7 février, 1,9 million de personnes avaient reçu au moins une dose, soit 11% des 16 millions que compte la population cible à vacciner. À la fin 2022, le pays s'est fixé pour objectif d'atteindre 9 millions de personnes touchées. Mais « *le rythme n'est pas suffisant* », s'alarme le Dr Djariatou Sow Sall, spécialiste de la vaccination à l'Unicef, qui coordonne la logistique Covax à Madagascar. « *Si on veut atteindre la cible, il faut qu'on vaccine environ 750 000 personnes par mois, ce qui demande de gros efforts à fournir pour y arriver et une accélération colossale, être dix fois plus rapide* », détaille-t-elle, pointant les difficultés logistiques sur le terrain, notamment hors de la capitale, pour atteindre certains districts qui ne peuvent être livrés que par voie aérienne, dans un pays où de nombreuses routes nationales, non bitumées, sont régulièrement impraticables. La campagne vaccinale nationale doit aussi, selon elle, être déclinée à l'échelon local, au plus près des populations. « *Il faut qu'il y ait plus d'engagement au niveau politique, au niveau des hautes autorités, afin que les populations soient vaccinées* », insiste Djariatou Sow Sall.

10/02 - L'État, accaparé par la situation post-cyclonique depuis plusieurs semaines, a relâché son contrôle du respect des règles sanitaires alors que la pandémie continue de sévir, observe *Midi* : « *La bataille est loin d'être gagnée et la situation sanitaire du pays est loin de s'améliorer. Les statistiques officielles démontrent toujours que la troisième vague de la pandémie n'est pas encore terminée.* » Pour *La Gazette*, « *Il faut malheureusement s'attendre à une recrudescence des contaminations au Covid-19 en raison de la forte densité de familles sinistrées dans les campements de fortune. (...) Un paradoxe saute aux yeux : des familles peuvent survivre des suites du déluge causé par le cyclone Batsirai mais elles risquent de mourir des complications d'une contamination au Covid, après un rassemblement dans un abri temporaire.* »

11/02 - Vaccination contre le Covid-19 - Madagascar très loin du compte. Du 10 mai 2021 au 8 février 2022, sur 29 millions d'habitants, 1,1 million de personnes ont reçu au moins une dose. Ce qui représente 3,79 % de la population totale. Un chiffre encore très loin des 15,6 millions ciblés, soit 50,5 %, prévus dans le Plan national de déploiement et de vaccination contre le Covid-19, à atteindre en juin 2023. Le ministère de la santé a donné son accord pour l'administration d'une dose de rappel. La couverture vaccinale des diabétiques reste très insuffisante. Les fausses rumeurs sur les vaccins qui se propagent sur les réseaux sociaux engendrent de fortes réticences.

18/02 - 240 000 doses supplémentaires de vaccin Janssen du laboratoire Johnson & Johnson ont été reçues par Madagascar. Cette livraison, don de l'Italie via le mécanisme Covax, devrait contribuer à l'atteinte de la couverture vaccinale de 9 millions de personnes d'ici décembre 2022.

16/02 - Une délégation d'experts de l'OMS est arrivée à Madagascar pour mener une étude approfondie sur les recherches et les essais cliniques sur le CVO+. La Pr Elia Béatrice Assoumacou, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a accueilli la délégation et a effectué une présentation suivie d'un débat sur le CVO +, avec la participation des envoyés spéciaux de l'OMS CDC/ Afrique et le Comité consultatif régional d'experts en médecine traditionnelle.

Le CVO remède traditionnel amélioré sensé avoir des vertus curatives et préventives des symptômes du coronavirus a été lancé en grande pompe en avril 2020, un mois après la découverte des premiers cas de

coronavirus dans le pays. En octobre 2020, l'usine Pharmalagasy a été ouvert et produit le CVO sous différentes déclinaisons produites à partir du principe actif de plantes traditionnelles, l'artémisia et le ravintsara. Madagascar a commencé par la suite les essais cliniques du CVO+ curatif, sous forme de gélules à base d'extraits lyophilisés d'Artemisia annua et d'autres plantes médicinales en juillet 2020. Les engouements du début pour le CVO+ se sont toutefois essouffés au niveau de la population malgré la promotion que les autorités ne cessent de faire.

Les objectifs de cette mission consisteraient à faire le bilan des progrès réalisés dans la mise au point du CVO+ curatif, à suivre le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'OMS sur les bonnes pratiques cliniques pour évaluer l'innocuité et l'efficacité de ce médicament « *par rapport au placebo* », et à « *identifier des goulots d'étranglement à la mise en œuvre des lignes directrices de l'OMS et de l'African Vaccine Regulatory Forum (AVAREF)* », indique l'OMS. Cette mission a également pour objectif de « *plaider pour la réalisation d'essais cliniques multicentriques et pour la facilitation de la collaboration entre les institutions* » et de « *recenser les meilleures pratiques dans la réalisation des essais cliniques* ». Selon L'Express, « *les débats ont été houleux entre les scientifiques malgaches et les experts internationaux sur l'essai clinique du CVO+ curatif. Le nombre des personnes sur qui l'essai clinique a été réalisé (près de 330 personnes) a été remis en question par ces experts.* » « *Madagascar présente des potentiels énormes en matière de pharmacopée de par l'existence de plusieurs variétés de plantes médicinales dans le pays* », a soutenu Christian Ntsay à l'issue du conclave tenu avec la délégation de l'OMS.

22/02 - La mission de l'OMS a recommandé de passer à l'étape de dépôt d'un dossier complet de demande d'autorisation de mise sur le marché auprès de l'Agence du médicament de Madagascar pour le CVO + Curatif. « *Les résultats des essais pourraient servir de base au pays, pour envisager une étude multicentrique comparant le CVO+ Curatif aux traitements standards avec un nouveau protocole* », indique l'OMS dans son communiqué. Tribune écrit : « *Si l'OMS et Madagascar ont convenu de collaborer pour évaluer l'efficacité et l'innocuité du CVO, son homologation qui dépendra notamment des résultats des analyses et essais cliniques est encore bien loin.* »

28/02 - Une compétition en ligne pour accélérer la vaccination contre le Covid-19. Le ministère de la santé, en coopération avec la Banque mondiale, lance une compétition en ligne pour accélérer la vaccination. Il fait appel aux talents des jeunes à travers des solutions numériques et technologiques. L'objectif d'avoir vacciné 50 % de la population en 2023 ne risque d'être atteint que dans 10 ans sans de nouvelles stratégies. En ce moment, seul 4,3 % de la population est totalement vaccinée. Ce faible taux de couverture anti-Covid risque de compromettre les efforts entrepris pour la riposte et la reprise économique sur des bases plus solides. « *A travers le projet Miarova qu'elle finance à hauteur de 141 millions de dollars, la Banque est fortement engagée auprès du gouvernement de Madagascar pour accélérer la vaccination dans le pays et faire en sorte que les activités économiques puissent reprendre sur une base plus solide et pérenne* », a souligné la directrice des opérations de la Banque mondiale. Tout jeune, seul ou en groupe, est invité à participer à cet hackathon. Chaque participant devra proposer des solutions intégrant les nouvelles technologies et qui peuvent être appliquées à Madagascar, que ce soit une plateforme de regroupement des informations, une application, une plateforme d'engagement communautaire, des robots, des outils numériques. Le hackathon se déroulera sur un mois, ponctué de formations en équipe et de webinaires avec divers spécialistes. Quatre équipes seront sélectionnées, financées et accompagnées pour réaliser leurs projets.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Trafic d'or, ressources naturelles, foncier

07/02 - L'affaire des 73,5 kilos d'or abordée en marge du Sommet de l'UA, lors d'une rencontre entre Patrick Rajoelina, ministre des affaires étrangères, et son homologue sud-africaine, Naledi Pandor. Pour la partie malgache, « *la demande d'extradition des trois ressortissants malgaches impliqués dans le trafic d'or et le retour des 72 kilos d'or à Madagascar* », est le point qui a été soulevé durant l'entretien. Si le chiffre de 72 kilos est indiqué dans le communiqué s'explique par le fait que l'instruction menée par la justice sud-africaine a retenu qu'une petite partie de la cargaison viendrait du Mali. Du côté malgache, le Pôle anti-corruption (PAC) d'Antananarivo a été saisi. Il y a eu des arrestations. Des présumés membres d'un réseau de trafiquants ont été placés en détention préventive. Des avis de recherche ont été émis contre d'autres mais l'enquête piétine. Les autorités misent sur l'extradition des trois individus détenus en Afrique du Sud pour faire avancer l'affaire. La saisie de 49 kilos d'or à l'aéroport de Moroni le 28 décembre dernier devrait néanmoins faire progresser l'enquête. Les deux Malgaches arrêtés figurent en effet sur la liste des recherchés dans l'affaire sud-africaine.

04/02 – « Les pêcheurs artisanaux se réjouissent de la création d'une zone interdite au chalutage, mais la règle est-elle respectée ? », s'interroge Mongabay³. En juillet 2021, Madagascar a interdit aux chalutiers industriels de pêcher dans les eaux à moins de 2 miles nautiques (3,7 kilomètres) du rivage. Les pêcheurs artisanaux, en conflit avec les navires industriels depuis des années, se sont réjouis de cette nouvelle réglementation, mais disent que la plupart des chalutiers ne la respectent pas. Les données de suivi des navires semblent corroborer leurs propos : au moins 14 navires auraient pêché dans la zone restreinte le long de la côte ouest ces derniers mois. Un chef d'entreprise du secteur a déclaré que toute incursion de ses navires était rare et accidentelle. Les organismes de réglementation affirment que des sanctions seront imposées en fonction de la gravité des violations. Le contrevenant le plus régulier à la règle semble être Somapêche, une société enregistrée à Madagascar mais appartenant à China National Agricultural Development Group Corporation, une entreprise publique chinoise.

« Pêche industrielle à Madagascar : le vent du changement apporte de l'espoir... et des questions », écrit Mongabay⁴. La vente aux enchères de licences de pêche dans des zones côtières a suscité l'inquiétude des membres de la société civile. Selon eux, le procédé était opaque et ouvrait la porte à une mauvaise gestion de l'environnement. Deux entreprises à capitaux chinois ont remporté près de la moitié des permis. L'une d'entre elles a même fait venir des navires qui avaient fait l'objet d'une arrestation pour pêche illégale en Afrique de l'Ouest en 2020. La seconde, qui opérait déjà à Madagascar, aurait enfreint les régulations des pêches du pays dans le courant de l'année dernière. Les observateurs ont toutefois salué d'autres aspects de la refonte de la gestion de la pêche à Madagascar en 2021. C'est le cas par exemple de la création d'un ministère de la pêche et de l'économie bleue, de la nomination à sa tête d'un scientifique issu de la société civile et de l'adhésion de l'État à la FiTI, une initiative internationale pour la transparence de la pêche, suscitant les éloges des ONG de protection de l'environnement. Si Madagascar achève le processus, le gouvernement devra rendre ses accords de pêche accessibles au public, une démarche réclamée de longue date par les groupes de la société civile, qui ont critiqué l'opacité du secteur.

Les richesses maritimes de Madagascar font partie de celles qui sont surexploitées. Et la Grande île n'en tire que des bénéfices dérisoires. Une image satellite publiée par le site Mongabay, en octobre 2021, montre une intense activité de pêche dans la quasi-totalité de la Zone économique exclusive (ZEE) de la côte Est et la partie Nord de sa ZEE sur la côte Ouest. Une analyse de suivi entre 2018 et 2021 révèle qu'au moins 14 navires de grande pêche ont probablement opéré dans les eaux de Madagascar. Les documents officiels laissent à penser que le gouvernement aurait autorisé ces navires à pêcher depuis au moins 2019. Entre janvier 2019 et mai 2021, 132 navires sous pavillon chinois ont opéré à vitesse réduite dans la ZEE malgache. Parmi ces navires, 84 affichent des coupures dans les transmissions de leurs systèmes d'identification automatique d'au moins huit heures.

15/02 - Accord de pêche - Des négociations « complexes » entre Madagascar et l'Europe. L'accord datant de 2014 est arrivé à échéance en 2018. Les négociations pour son renouvellement sont au point mort depuis début 2020. Un nouvel accord était sur le point d'être signé cette année-là mais, selon l'ambassadeur de l'UE, « des réflexions additionnelles », formulées par la partie malgache ont compliqué la donne. Madagascar veut, notamment, une hausse des compensations allouées par l'UE, ainsi que la possibilité qu'elles puissent être réévaluées à la hausse chaque année. Des desiderata refusés par l'Europe qui considère que les compensations doivent dépendre du volume de pêche. Le diplomate européen affirme que l'UE a fait des offres « les plus généreuses possibles ». Il évoque des plans de coopération et des subventions axées sur l'économie bleue, en sus des compensations. Il souligne du reste qu'en l'absence d'accord, il n'y a plus de compensations versées au trésor malgache et qu'il n'y a pas non plus de balise pour les pêches illicites dans les eaux malgaches. L'accord précédent prévoyait en effet que les navires européens signalent aux autorités toute activité anormale dans leur zone de pêche. L'ambassadeur Di Girolamo regrette qu'en attendant d'un nouvel accord entre l'UE et Madagascar, d'autres flottes, sous d'autres pavillons, continuent à pêcher, sans aucun contrôle. Des rapports d'ONG rapportent, cependant, que des bateaux européens s'adonnent, également, à des pêches illicites dans les eaux malgaches. Le dernier accord autorisait 40 thoniers et 54 palangriers à pêcher à vingt mille marins des côtes. Quelques 6,1 millions d'euros de redevance ont été versés à l'Etat durant l'exercice 2015-2018.

14/02 - La forte croissance de la production mondiale de voitures électriques devient une opportunité pour les pays producteurs de nickel comme Madagascar et l'Afrique du Sud. Après une chute de 56,8 % en 2020, en raison de la pandémie, l'industrie extractive a rebondi en 2021 grâce à la reprise des exporta-

³ <https://fr.mongabay.com/2022/01/les-pecheurs-artisanaux-de-madagascar-se-rejouissent-de-la-creation-dune-zone-interdite-au-chalutage-mais-la-regle-est-elle-respectee/>

⁴ <https://fr.mongabay.com/2022/02/peche-industrielle-a-madagascar-le-vent-du-changement-apporte-de-l'espoir-et-des-questions/>

tions minières, notamment celles d'Ambatovy. En janvier le cours du nickel a battu des records. Les perspectives sont également très favorables pour les autres minerais entrant dans la fabrication des batteries comme le graphite et le cobalt dont Madagascar est richement doté.

25/02 - Mampikony/Région Sofia : près de 3 000 personnes en fuite se cachent dans la forêt, 39 personnes en mandat de dépôt à cause d'un litige foncier, déclare le Collectif Tany⁵. Les habitants de 10 Fokontany des districts de Mampikony et de Port Bergé défendent leurs droits fonciers sur 2 787 ha, face à la société Cotona Real Estate (Groupe Socota), qui dit avoir obtenu des titres fonciers sur des terrains titrés au nom d'un colon, et expulse les habitants qui ont cultivé ces terrains depuis la période coloniale. Les services fonciers déconcentrés refusent de transmettre à la justice les dossiers relatifs à l'acquisition des titres par l'entreprise. Le chef de l'Etat avait promis aux communautés locales qu'il leur attribuerait ces terrains dès son élection. Poursuivis par des éléments de la gendarmerie, les habitants se cachent dans la forêt. 39 personnes sont en détention préventive, où ils subiraient des violences. Le 18 janvier, des tracteurs ont été utilisés pour saccager les cultures et certains ont été incendiés, avec le concours d'habitants payés par Cotona Real Estate. Le conflit dure depuis 2012 et le tribunal a toujours accordé aux fokonolona l'autorisation de cultiver les terrains mais en décembre l'OMC du district de Mampikony n'a pas respecté cette décision de justice et a pris une décision contraire, ouvrant la voie à la destruction des cultures. Un mois et demie après, le 18 janvier, des éléments armés de la gendarmerie, au nombre de 120, sont venus arrêter les habitants, soupçonnés d'avoir mis le feu aux tracteurs. Pour le Collectif Tany, la source des problèmes est la méthode de mutation des titres pour la société Cotona Real Estate. Est-il légal en outre d'envoyer des éléments de la gendarmerie détruire des cultures ? Tany exige l'arrêt immédiat des poursuites contre ces Fokonolona, le renforcement des droits de la population sur leurs terres, l'application des lois en vigueur et de l'Etat de droit concernant les délits et actes commis par les gendarmes et les forces de l'ordre.

► Saison cyclonique

01/02 - Soutien de la Banque mondiale aux sinistrés du cyclone Ana : 100.000 Ar pour 20 jours de travaux pour 2 700 ménages à travers le concept « vivre contre travail » mis en œuvre par le Fonds d'Intervention pour le Développement (FID). Une vingtaine d'activités d'argent contre travail sont en cours de préparation et vont bientôt être lancées au niveau des régions affectées, annonce Marie-Chantal Uwanyiligira, responsable des opérations de la Banque mondiale à Madagascar. Par ailleurs, le programme « *Tosika Fameno* », qui a fait ses preuves pour soutenir les ménages vulnérables en temps de crise, notamment durant la pandémie de Covid-19, va aussi être déployé dans les plus brefs délais. « *La Banque est en train de travailler avec le gouvernement et les autres partenaires de développement pour réaliser l'évaluation détaillée des dégâts, et entend concentrer son soutien sur la sauvegarde des vies humaines et la restauration des infrastructures-clés, notamment dans les secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement* », ajoute-t-elle.

05/02 - Le cyclone Batsirai approche - On estime qu'environ 4,4 millions de personnes sont menacées dans 14 districts, dont 595 000 devraient être directement touchées et plus de 150 000 déplacées La zone d'impact direct attendue du cyclone s'étend entre Vatovandri et Mananjary. Six régions et seize districts de la côte est et des Hautes Terres ont basculé en alerte cyclonique rouge de danger imminent. « *Presque toute l'île est en danger* », avertit Paolo Raholinarivo du Bureau national de gestion des risques et des catastrophes. 19 régions sur 23 sont en alerte à différents niveaux. Alors que la Grande Ile se relève à peine des inondations d'il y a quinze jours causées par la tempête Ana, autorités et habitants se préparent pour faire face à ce cyclone d'une rare intensité. Les cours ont été suspendus dans toutes les écoles de la Grande l'île, ainsi que les lignes régionales et nationales des transports publics. Nombre d'entreprises ont suspendu leur activité. L'impact du cyclone Batsirai devrait être « *considérable* », avertit un porte-parole du Bureau de coordinations des affaires humanitaires des Nations unies. Batsirai, qui vient de frapper Maurice et La Réunion, est comparable aux ouragans de catégorie 4, ce qui le place parmi les cyclones les plus forts de la planète.

07/02 - Le cyclone de forte intensité Batsirai, chargé de vents soufflant à plus de 170 km/h et de fortes pluies, a touché terre à une dizaine de kilomètres de Mananjary. Il a ensuite poursuivi sa course à travers l'île pour ressortir dans le canal du Mozambique. Antananarivo et Toamasina, situé à 480 km au nord du point d'impact, ont été épargnés. « *Il est vraisemblable que le nombre de sinistrés avoisinera 150 000 personnes plutôt que 600 000 comme nous le redoutions* », a expliqué Jean-Benoît Manhes, représentant adjoint de l'Unicef à Madagascar. Alors qu'environ 50 000 personnes ont été déplacées, les premiers morts étaient dénombrés à Fianarantsoa où au moins dix personnes ont péri. Selon un premier survol, le cyclone a fauché les habitations jusqu'à 300 km au sud de Mananjary, qui n'est plus accessible par la route tout comme Manakara

⁵ Cf. Blog Justmad - <https://p1.storage.canalblog.com/28/40/448497/130790705.pdf>
<https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220227-madagascar-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-d%C3%A9nonce-des-violations-de-droits-de-l-homme-dans-un-litige-foncier#> =

où le PAM avait livré de manière préventive 25 tonnes de nourriture. Les associations craignent une crise majeure. Des survols plus poussés devaient se concentrer prioritairement sur la zone côtière qui a été la plus violemment touchée. Des équipes du BNGRC, des agences onusiennes et des ONG humanitaires sont déjà sur place. Les grosses pluies qui ont accompagné le cyclone risquent de gonfler le lit des rivières et à provoquer des inondations. Treize jours après la déclaration du sinistre national suite au passage de la tempête tropicale Ana, la Grande île replonge ainsi dans la tourmente avec Batsirai dont la facture s'annonce lourde. Plus lourde que celle laissée par le précédent cyclone qui s'est soldé par des dizaines de milliers de sinistrés, de déplacés et une cinquantaine de personnes décédées.

Midi écrit : « Apocalyptique. En un mot, c'est ainsi que l'on peut résumer les dégâts laissés par le passage du cyclone Batsirai. Aucun des districts des régions Sud-Est et Sud-ouest n'a été épargné. Des dégâts inqualifiables et incomparables sont constatés à Mananjary, Nosy Varika, Farafangana, Ikongo, Ifanadiana, Vangaindrano, Fianarantsoa, Vatovondry, Toamasina, Mahanoro, Brickaville, Antsirabe mais aussi dans l'Alaotra Mangoro. Les régions Vatovavy et Fitovinany sont les plus touchées. Des dégâts estimés entre 90 à 95 % selon les informations recueillies auprès du gouvernement. Même les bâtiments censés héberger les sinistrés ont été ravagés. »

Andry Rajoelina va visiter les districts durement touchés Il est attendu notamment à Manakara, à Mananjary et à Farafangana. En revanche, il ne pourra pas visiter Nosy Varika : le district est complètement isolé. Les routes sont coupées et le terrain d'aviation est impraticable.

Entre 2009 et 2022, la Grande Île a été frappée par une trentaine de cyclones et tempêtes tropicales.

Selon la Banque mondiale, « les pertes annuelles liées aux cyclones et aux inondations se chiffrent en moyenne à 100 millions de dollars, tandis que la probabilité de dommages supérieurs à 240 millions et 600 millions de dollars par an s'élève respectivement à 10 et 5 %. Les dommages et les pertes causés par les catastrophes ont une forte incidence économique et budgétaire et peuvent réduire à néant des années de progrès. Les catastrophes touchent de manière disproportionnée les plus vulnérables et, en l'absence de mesures adéquates, constituent donc un obstacle important à la réduction de la pauvreté ».

08/02 - Le bilan du cyclone passe à au moins 33 morts. 73 000 habitants ont dû quitter leurs foyers abîmés ou détruits par la pluie et les rafales de vent selon un bilan encore très provisoire. Le grenier à riz du centre du pays est ravagé, faisant craindre à l'ONU une aggravation de la crise humanitaire. Les conséquences du cyclone vont se faire ressentir pendant « plusieurs mois », notamment au niveau « agricole », a mis en garde Jean-Benoît Manhes, représentant adjoint de l'Unicef. 150 000 personnes ont besoin d'une aide humanitaire, notamment dans le Centre, en raison des inondations, mais également sur la côte Est, zone la plus directement touchée. Selon le représentant de l'Unicef l'une des priorités est l'accès à l'eau potable. Ce nouveau coup dur survient alors qu'une grave sécheresse dans le Sud a plongé plus d'un million de personnes dans la malnutrition aiguë, avec des poches de famine. Sur son passage Batsirai a aussi en partie détruit les grands axes routiers reliant les régions du Sud, « ce qui rendra difficile la fourniture d'accès et de renfort dans certains villages y compris dans les zones de sécheresse », a alerté Jean-Benoît Manhes. Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, a déclaré lors d'un sommet des dirigeants africains que le continent « subissait les pires impacts des phénomènes liés au réchauffement climatique tels que les sécheresses, les inondations et les cyclones ». « Bien qu'ils ne soient pas responsables de la cause du changement climatique, ce sont les Africains qui en supportent à la fois le poids et le coût », a-t-il aussi souligné.

Le député d'Ikongo, vice-président de l'Assemblée nationale, Jean Brunelle Razafintandraofa, affirme que le district a recensé 101 morts, dont 70 victimes de l'effondrement de leur maison. Il y aurait encore de nombreuses personnes ensevelies. 1 400 habitations auraient été détruites et on compterait 6 000 sinistrés qui ne peuvent pas tous être accueillis dans les sites d'hébergement. Le toit de la prison d'Ikongo n'a pas résisté aux rafales de vent. 255 prisonniers ont été déplacés. Le bilan national officiel ne prendra en compte ces décès qu'à réception des procès-verbaux des autorités locales, lorsque les communications auront été rétablies avec cette zone enclavée.

Des experts techniques dépêchés de l'UE vont partir de Nairobi à bord d'un vol humanitaire afin d'évaluer la « sévérité des besoins immédiats et guider la réponse », a annoncé l'ambassadeur de l'Union européenne, Giovanni Di Girolamo. La coordinatrice régionale en charge des réponses rapides de la direction générale de l'UE en charge de la protection civile et des opérations d'aides humanitaires européennes (Echo) est déjà sur place.

L'Express écrit : « À quelque chose malheur est bon, Batsirai a mis à nu de façon implacable et flagrante les réalités d'un développement déséquilibré. En 60 ans, les villes du Sud-Est n'ont jamais senti l'effluve du progrès. On dirait des villes du Moyen âge. À Nosy Varika, la nouvelle EPP 'Manara-penitra' figure parmi les rares constructions restées intactes. (...). Exceptée la construction des ponts de la RN 12 lors de la IIe République, les villes du Sud-Est ont été royalement abandonnées. Pas très touristiques bien que productrices de café, de banane, de litchis, d'or, de bois précieux, elles n'ont jamais figuré dans les programmes de développement. Les politiciens y viennent simplement pour quérir la bénédiction des Ampanjaka pendant les

périodes électorales. Aujourd'hui, Manakara, Mananjary, Nosy Varika, Vohipeno... n'ont ni toit ni roi. Les priorités ont été toujours ailleurs dans d'autres projets. On sait pourtant que les villes du littoral est sont naturellement exposées aux cyclones. (...) Les bailleurs de fonds devraient financer un projet de logements sociaux dans tout le pays au lieu de jouer le bon samaritain en perpétuant l'assistanat à travers des vivres qui ne durent que le temps d'un repas. Si l'argent des bailleurs de fonds était investi à bon escient depuis quarante ans, on n'en serait pas à ce 'thriller' aujourd'hui. »

09/02 - Les secours peinent à atteindre les zones les plus touchées. À mesure que la collecte de données s'étoffe, le bilan officiel et provisoire du passage du cyclone Batsirai s'alourdit : 30 morts, 95 000 sinistrés, plus de 6 000 habitations entièrement détruites, plus de 10 000 sérieusement endommagées, 17 routes et 17 ponts coupés, réseaux téléphoniques et électriques suspendus. Le bureau national de gestion des risques et des catastrophes a recensé 885 salles de classes endommagées et 1 203 autres détruites. 53 CSB/Hôpital ont été endommagés et 6 autres ont été détruits. A Mananjary, la prison a également été endommagée. Les détenus n'ont plus de toit, rapporte le Système des Nations unies. Les salles de détention étant toutes inondées, une seule salle abrite tous les hommes d'où la propagation de différentes maladies.

Les premières missions de secours partent, notamment vers des communes privées d'eau et électricité, comme sur la côte Est, entre Manakara et Mananjary, mais le trajet s'annonce problématique. Une équipe de cinq experts de la protection civile de l'UE est en train d'être constituée pour se rendre dans les zones touchées par le cyclone.

Eutelsat Communications a mis à disposition de Gulsat Madagascar des équipements satellitaires ainsi que des ressources en orbite opérées sur son satellite Eutelsat Konnect, afin d'accompagner le PAM dans sa coordination des secours d'urgence.

« Une fois encore la Grande île voit son développement contrarié par une catastrophe. Ce pays est-il une victime du changement climatique ? », interroge RFI. Sur l'île rouge les calamités se succèdent à un rythme effréné. Déjà en proie à une disette provoquée par une sécheresse chronique, les habitants du Sud du pays ont subi en l'espace d'une semaine deux cyclones meurtriers. Les conséquences économiques pourraient être dévastatrices, les prochaines récoltes étant compromises à cause de l'inondation des rizières. *« Madagascar fait clairement partie des perdants du changement climatique. C'est l'un des plus faibles émetteurs de carbone, en raison de son sous-développement chronique et c'est celui qui endure le déchaînement du ciel »,* écrit la station. Parce qu'elle a restreint le tourisme et les échanges en général, l'île a connu une violente récession en 2020, avec un recul du PIB de 7 %, la disparition d'un tiers des emplois du secteur formel. La reprise amorcée l'an dernier n'a pas encore effacé les dégâts du Covid. Malgré la réouverture des frontières les visiteurs se font encore désirer. Les Malgaches attendent toujours que le fameux plan Emergence du président Rajoelina se concrétise. Promis au moment de son élection en 2018, cette feuille de route devant doter le pays des infrastructures qu'il n'a jamais eu, des routes, un réseau électrique, en est resté au stade des vœux pieux.

10/02 - Le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes fait état à ce jour de 92 décès et 112 000 sinistrés. Parmi les victimes, 71 personnes ont trouvé la mort dans le district d'Ikongo, totalement isolée depuis le passage du cyclone. Il y aurait encore de nombreux disparus. Près de 15 000 habitants sont sinistrés dans ce district. Les secours attendent que la liaison routière soit rétablie avec le reste du pays. On recense au niveau national 17 points de coupure sur les routes nationales.

Andry Rajoelina a fustigé les ministres invisibles sur le terrain, qui ne participent pas suffisamment aux actions entreprises par le gouvernement dans le cadre de la gestion des dégâts du cyclone. Aucun ministre ne doit plus rester à Antananarivo, a-t-il annoncé, rappelant que tous les membres du gouvernement ont une région à coacher ; ils se doivent donc de venir en aide aux sinistrés, participer à l'évaluation des dégâts et participer à la reconstruction de chaque district. Cette situation avait déjà été dénoncée au plus fort de la pandémie de Covid-19.

Le gouvernement français a envoyé 60 sapeurs-sauveteurs issus des formations militaires de la sécurité civile. Durant 3 semaines ils vont mettre en place une unité de purification d'eau et viendront en appui dans les missions de reconnaissances aériennes au moyen de drones. 75 tonnes d'aide d'urgence de la Croix-Rouge française, notamment en matière logistique, sont aussi déployées grâce à une subvention du ministère français des affaires étrangères par le biais de son centre de crise et de soutien (CDCS).

Les arrivages de « vary tsinjo » importé par le State Procurement of Madagascar (SPM) se succèdent au port de Toamasina. Après les 21 000 tonnes de la fin du mois de janvier, 8 000 tonnes de riz importé viennent d'être débarquées. Les équipes du ministère de la consommation sont mobilisées pour accélérer les envois vers les différentes régions du pays, notamment vers les zones frappées par Batsirai. Tous les moyens de transports, maritimes, fluviaux et terrestres sont mis en œuvre.

11/02 - Le secteur de l'éducation a été lourdement frappé par le passage du cyclone Batsirai. 2 562 salles de classe sont complètement détruites. A cela s'ajoutent 126 salles utilisées comme sites d'héberge-

ment. Le nombre total d'élèves privés de cours atteint le chiffre record de 133 627. Des stratégies de reconstruction d'écoles ont été adoptées en conseil des ministres. Des brigades d'intervention seront mises en place, elles seront chargées de la reconstruction des écoles endommagées ou détruites. Un appel à solidarité et à contribution a été lancé à l'endroit des partenaires publics et privés. La première phase de cette reconstruction débutera par l'installation de 4 820 toits sur les établissements lourdement impactés. 2 000 autres toits seront installés dans un second temps. La réhabilitation de la ligne ferroviaire TCE, impraticable suite aux dégâts causés successivement par les cyclones Ana et Batsirai, est également inscrite en priorité dans les reconstructions. Andry Rajoelina a exhorté les responsables à renforcer la prévention des détournements des aides destinées aux sinistrés et à sanctionner les coupables.

12/02 - La plupart des districts des régions Vatovavy et Fitovinany ne sont pas encore accessibles par voie terrestre, une semaine après le passage de Batsirai dans le Sud-Est. Le chef de l'Etat a dû renoncer à se rendre par avion à Nosy Varika, la piste d'aviation étant encore inondée.

15/02 - Bilan Batsirai actualisé - Le BNGRC fait état de 21 personnes décédées, 143 718 personnes sinistrées et 21 922 déplacées dans 79 sites d'hébergement. 8 820 cases ont été détruites, 4 654 autres endommagées et 7 098 inondées. Le nombre de personnes déplacées diminue depuis le 7 février suite au retour progressif des sinistrés dans leurs foyers respectifs. Les données communiquées par le ministère de l'éducation font état de 133 627 élèves privés de cours. 2 562 salles de classe ont été complètement détruites, 901 partiellement. 1 085 salles de classe ont été décoiffées. 126 salles sont utilisées comme sites d'hébergement.

17/02 - Andry Rajoelina annonce des dégâts sur plus de 176 000 ha de superficies agricoles suite au passage des systèmes Ana et Batsirai. L'information a été donnée lors du 45^{ème} Conseil des gouverneurs du Fonds international pour le développement agricole (Fida), tenu en visioconférence. Dans son allocution, le chef d'Etat a plaidé pour une « *adaptation des sociétés rurales aux risques climatiques* » et pour des « *stratégies d'amélioration de performances agricoles qui tiennent compte des risques engendrés par le changement climatique* ». Il estime que c'est « *l'une des clés pour relever les défis du développement* ». Mettant l'accent sur « *les pays de la zone océan Indien qui sont particulièrement exposés aux cataclysmes naturels* », Andry Rajoelina a rappelé que « *la fréquence et la puissance de ces phénomènes météorologiques tendent à augmenter d'année en année, mettant en péril les populations et leurs exploitations agricoles.* »

17/02 - Le passage de Dumako 3^e tempête tropicale de la saison, a provoqué des inondations dans l'Est. La ville de Toamasina a été particulièrement touchée. 3 000 personnes ont été déplacées. Les sites d'accueil des sinistrés prévus par le BNGRC ont de nouveau été ouverts. Des dégâts sont signalés dans la partie nord de l'île Sainte-Marie.

19/02 - Le bilan actualisé du cyclone Dumako fait état de 14 décès, 9 627 sinistrés et 4 323 déplacés, réparties dans 12 sites d'hébergement.

19/02 - La Norvège offre un million de dollars pour la reconstruction des écoles détruites par le cyclone Batsirai. Selon le dernier bilan du BNGRC, 2 562 salles de classes ont été détruites et 1 085 autres décoiffées, alors que 158 000 enfants sont privés de cours. Le travail sera coordonné par l'OIT Madagascar, avec son approche HIMO qui offre une formation aux entrepreneurs locaux et crée des emplois locaux. Depuis 2002, la Norvège soutient la construction d'écoles à Madagascar, en partenariat avec le ministère de l'éducation et l'OIT. 1 700 salles de classe et 32 écoles complètes ont été construites dans le Grand Sud au cours des deux dernières années.

19/02 - L'UE fournit un financement humanitaire d'urgence de 1,85 million d'euro pour aider Madagascar à faire face aux conséquences du cyclone Batsirai. Cette aide permettra de répondre aux besoins en matière d'abris et de nourriture, de mettre en place des cliniques mobiles et d'apporter un soutien en matière de santé mentale et psychosociale. Un pont aérien humanitaire a été activé le 6 février pour faire venir un pool d'experts techniques de la Commission européenne, des organisations humanitaires ainsi que des équipes de protection civile de l'UE. Le satellite d'urgence de l'UE, Copernicus, aide les intervenants sur le terrain en leur fournissant des images spatiales détaillées de l'étendue des dégâts dans les régions touchées.

21/02 - Cyclone Batsirai : « une décentralisation effective constitue une exigence incontournable pour assurer la transparence et l'efficacité des réponses à la crise humanitaire », écrit le CRAAD-OI dans un communiqué. Le passage du cyclone a provoqué des dégâts incommensurables dans plusieurs régions, en particulier dans les régions de Vatovavy et Fitovinany. Outre les pertes en vies humaines, des milliers de personnes parmi les plus défavorisées ont perdu leurs maisons et tous les biens essentiels à leur vie et à leurs moyens d'existence, y compris leurs cultures. Ces dernières semaines ont été marquées par la venue des représentants gouvernementaux et d'autres organismes nationaux et internationaux dans les zones sinistrées

mais deux semaines après le sinistre aucune aide n'était encore parvenue à des populations rurales lourdement affectées. Le CRAAD-OI exhorte l'Etat à déléguer d'urgence la gestion et la coordination des aides humanitaires aux communes concernées au lieu de tout centraliser au niveau des régions. L'effectivité de la décentralisation fait partie des prérequis du développement de Madagascar et s'avère tout aussi primordiale pour la protection des droits fondamentaux de la population. De surcroît, la décentralisation constitue une condition essentielle de la transparence et de la bonne gouvernance dans le cadre des réponses aux crises humanitaires, comme la Cour des comptes vient de le signaler dans son rapport sur la gestion des aides reçues par l'Etat pour la réponse à la crise du Covid-19.

23/02 - Le cyclone tropical intense Emnati frappe les régions qui avaient déjà été ravagées par Batsirai. Mananjary, Manakara, Farafangana et Fianarantsoa sont au cœur du système. Après Ana, Batsirai et Dumako, Emnati est le quatrième cyclone frappant Madagascar en un mois. Des évacuations préventives ont été effectuées, dans six régions. Le BNGRC rapporte que 30 687 personnes ont été déplacées dans les régions Fitovinany, Vatovavy, Atsinanana, Atsimo Atsinanana, Amoron'i Mania et Matsiatra Ambony.

24/02 - Les équipes de réponse d'urgence, pré-positionnées pour secourir la population après Batsirai, commencent un nouveau cycle après le passage d'Emnati qui a frappé la côte Est, laissant derrière lui des villes et des villages sonnés par la pluie et les vents à plus de 200 km/h. « *Beaucoup de maisons étaient déjà à terre. Donc difficile même à posteriori, de dire si c'est pire ou pas* », déclare le colonel Faly qui coordonne les activités d'urgences au Bureau national de gestion des risques et catastrophes. À Manakara, ville située à une dizaine de kilomètres du point d'impact du cyclone, beaucoup de cases sont à terre, le sable a recouvert les rues. À Mananjary, les dégâts ont été moins importants, affirme une habitante. Peut-être, concède-t-elle, parce que la plupart des habitations étaient déjà tombées il y a deux semaines. Les missions d'évaluation démarrent, avec les premiers survols des zones sinistrées. Farafangana sera particulièrement surveillée. Elle aurait enregistré beaucoup plus de dégâts que durant Batsirai. Une source locale estime que la ville est détruite à 70, voire à 80 %. Certains districts traversés par Emnati restent coupés du monde. L'électricité n'a pas encore été rétablie. Dix axes routiers au moins sont impraticables. Les autorités ont évacué préventivement des dizaines de milliers de personnes qui ont été accueillies dans des sites aménagés.

25/02 - Selon le dernier bilan du passage de Batsirai, les secouristes comptabilisent 51 300 sinistrés et 56 900 personnes déplacées préventivement dans 129 sites d'hébergements de 12 régions du Sud et Sud-Est. Il y a 15 jours, 110 000 habitants de ces régions avaient été recueillis et en janvier plus 130 000 avaient été hébergés en urgence dans la capitale, suite aux inondations provoquées par la dépression Ana. Batsirai avait quasiment détruit Mananjary, Emnati a démolé 2 000 maisons à Manakara et détruit plus de 70 % de Farafangana. La ville de Marolambo a été détruite à 85 % suite au passage des cyclones Batsirai et Emnati, selon les Nations unies. Elle est devenue une zone quasi inaccessible. Des milliers d'élèves seront, une fois de plus, privés de cours pendant un certain temps.

26/02 – Cyclones - Le député de Toamasina, Roland Ratsiraka, dénonce la « mauvaise coordination des actions de l'Etat ». « *Ce n'est pas le rôle du président de distribuer le riz. Cela relève plutôt du BNGRC, d'un ministre ou d'un directeur* », a-t-il notamment déclaré en réaction aux multiples reportages dans lesquels le chef de l'Etat et son épouse se mettent en scène dans des distributions humanitaires. Le député déplore également les messages anxiogènes diffusés par le gouvernement dans des régions qui ne se trouvent pas sur la trajectoire des cyclones.

28/02 - Le dernier bilan du cyclone Emnati fait état de 14 décès, 153 000 sinistrés et 43 928 déplacés répartis sur 101 sites d'hébergement. Le cyclone a causé la destruction de plus de 2 400 salles de classe.

26/02 - Les pluies abondantes des cyclones redonnent espoir dans le Grand Sud touché depuis 4 ans par une sécheresse dramatique. 400 tonnes de semences ont été distribuées ces derniers mois par le ministère de l'agriculture avec l'appui de la Banque mondiale et de la FAO. Le responsable technique du bureau de cette agence onusienne à Ambovombe évoque « *un impact positif en général pour le Grand Sud et des pluies supérieures à la normale qui peuvent contribuer à l'amélioration la situation.* ».

► Environnement, aménagements

09/02 - « One Ocean Summit » à Brest - Le ministre des affaires étrangères, Patrick Rajoelina, et la ministre de l'environnement et du développement durable, Baomiavotse Vahinala Raharinarina, figurent parmi les pays invités. Ce sommet vise à mobiliser la communauté internationale pour la sauvegarde des océans, régulateurs des grands équilibres environnementaux et du climat.

Patrick Rajoelina a dénoncé le pillage massif, systématique et cynique des côtes des pays du Sud par les puissantes flottes de l'hémisphère Nord, tout en notant la difficulté croissante de négocier des accords de

pêche équitables avec les grandes puissances. Il a également mis l'accent sur le manque de moyens de surveillance des côtes (bâtiments, équipage, satellite...) pour les pays du Sud ainsi que le réchauffement climatique qui est causé quasi exclusivement par l'hémisphère Nord... et dont Madagascar est un des premiers pays à souffrir. « *Que sont devenues les promesses de la COP 21 à Paris... ? Où sont les 200 milliards annuels promis chaque année à partir de 2020 ?* », s'est interrogé le chef de la diplomatie

10/02 - Sur les 123 aires protégées inscrites dans le Système des aires protégées de Madagascar (SAPM), 45 bénéficieront cette année de subventions de la part de la Fondation pour la biodiversité et les aires protégées de Madagascar (FAPBM), ce qui permettra de couvrir une surface totale d'aires protégées de 3,2 millions d'ha, soit 50 % de la superficie totale du SAPM. Six nouveaux sites pourraient rejoindre cette année le réseau des bénéficiaires de la FAPBM. L'aire protégée de Menabe Antimena, victimes de grave déforestation, sera parmi les bénéficiaires. Ces subventions annuelles seront notamment affectées aux activités de développement communautaire des populations vivant aux alentours de ces aires protégées, avec un appui au développement d'activités alternatives et génératrices de revenus. Près de 95 % des financements proviennent des intérêts du capital investi par la Fondation. Ce capital est le résultat de l'engagement d'acteurs de la conservation et de bailleurs bilatéraux et multilatéraux pour les aires protégées.

11/02 - Jean Brunelle Razafitsandraofa, député d'Ikongo, considère que le projet de transport par câble n'est pas une priorité pour Madagascar. « *La priorité, pour l'heure, est de relier les 119 districts de la Grande île, via les infrastructures routières. Car, c'est la raison pour laquelle Ikongo est resté complètement enclavée suite au passage de Batsirai, a-t-il déploré. Si l'on répartit les 150 millions d'euros de dette contractée pour ce grand projet au profit des 119 districts de la Grande Ile, chaque district aura certainement sa part de développement* ».

16/02 - Projet de transport par câble - Le comité technique d'évaluation (CTE) de l'Office National de l'Environnement (ONE), partage les réserves émises faisant part de risques élevés de danger pour l'installation d'un pylône sur le parvis de la cathédrale d'Andohalo, sur le versant Est du Rova, ainsi qu'au niveau du collège St-Michel. Il se dit « *défavorable aux tracés actuels qui risquent, à terme, de générer des impacts négatifs.* » Au-delà de l'impact sur le patrimoine, les membres du comité d'évaluation indiquent avoir identifié « *des risques considérables* », la ville haute étant vulnérable aux éboulements, et « *exigent que des études approfondies géotechniques et géophysiques soient réalisées sur chaque site et non pas sur des échantillons.* »

10/02 - Les premières constructions de la nouvelle ville Tanamasoandro à Imerintsiasosika débutent, indique le secrétariat d'Etat en charge des nouvelles villes et de l'habitat (SENVH). La construction de l'avenue principale, d'une longueur de 3,7km, est en marche, ainsi que les autres voies prévues dans ce grand projet présidentiel. Cette nouvelle ville comporte plusieurs quartiers dont un quartier ministériel, un quartier résidentiel, une « *China Town* », un quartier industriel, souligne le secrétaire d'Etat, Gérard Andriamanohisoa.

► Economie – Social

02/02 - Les PME se disent à l'agonie, éreintées après deux ans de crise mondiale, écrit RFI. Déjà mal en point, plus de 600 d'entre elles ont écopé d'un redressement fiscal pour l'exercice 2017-2018. Un coup de bambou pour celles qui ont majoritairement priorisé la sauvegarde des emplois par rapport aux bénéficiaires. Et ce, sans jamais recevoir aucune aide de l'Etat. Face à l'hécatombe, les membres du groupement patronal Fivmpama, qui regroupe 500 entreprises, essentiellement de très petites entreprises, a décidé de rédiger un plan de mesures d'accompagnement propres à chaque secteur d'activité et de mettre en place un organisme d'aide aux entrepreneurs. Arija Harijaona préside la Commission fiscalité indique « *Nous souhaitons mettre en place un centre de gestion agréé pour appuyer ces petites et moyennes entreprises dans leur démarche afin d'obtenir des facilitations fiscales. (...)* Chaque dossier sera négocié au cas par cas. L'idée du centre de gestion agréé que nous allons mettre en place, c'est qu'il y aura des responsables de l'administration fiscale, des experts-comptables, mais également des bénévoles issus du groupement. » Mais pour que ce centre voie le jour, et que les solutions d'aides fiscales proposées puissent être appliquées, encore faut-il que le document soit ratifié en conseil des ministres et apparaisse dans la loi de finance rectificative, en juin.

24/02 - Trafic aérien : réouverture totale des frontières le 5 mars. Face à la pression notamment des groupements du secteur privé, les autorités ont dû revoir leur position, confortée par la baisse significative des cas de contamination. Madagascar a perdu 90 % de son trafic aérien international et régional entre 2019 et 2021. Près de 3 900 milliards Ar de pertes ont été enregistrées par le secteur touristique jusqu'à fin 2021 et des dizaines de milliers d'emplois ont été sacrifiés. Les ministères des affaires étrangères, du tourisme et des transports détermineront les conditions de réouverture qui seront imposées aux compagnies. Pour mémoire, Madagascar a fermé pour la première fois ses frontières aériennes en mars 2020 quelques jours après la découverte des premiers cas de Covid-19. Sa reprise progressive des vols internationaux a été décidée pour Nosy Be en octobre 2020 mais avec le regain de l'épidémie les vols ont été de nouveau suspendus. En 2021,

une réouverture a été annoncée mais avec la découverte du variant Omicron et une autre résurgence du virus, cela ne s'est pas concrétisé.

09/02 - Un redressement fiscal de plus de 550 milliards Ar réclamé aux 56 entreprises franches, sur les 114 membres que compte le Groupement d'Entreprises Franches et Partenaires (GEFP). Certaines d'entre elles avancent que le montant exigé représente le triple de leur chiffre d'affaires annuel. Une commission spéciale sera mise en place avec l'administration fiscale pour étudier ces cas. Le GEFP estime que ce n'est pas le moment de faire subir un redressement fiscal aux entreprises formelles, alors qu'elles n'ont jamais bénéficié d'aucune aide de l'État durant ces deux années de crise sanitaire et qu'un certain nombre a déjà déposé le bilan. Le GEFP suggère qu'une nouvelle loi sur les Zones et entreprises franches (ZEF) soit rédigée. Un texte muni de mesures transitoires pour permettre aux entreprises existantes de s'y conformer ou le cas échéant d'arrêter leur activité dans un délai raisonnable. Les avantages fiscaux accordés aux entreprises franches ont été récemment drastiquement revus à la baisse.

25/02 - Non-rapatriement de devises : peine d'emprisonnement et des milliards d'ariary d'amendes pour des chefs d'entreprises en infraction. Le ministère de l'économie et des finances poursuit les réformes pour améliorer les opérations financières relatives aux importations et exportations. Grâce au renforcement des mesures prises, le taux de rapatriement a été de 92,6 % en 2021 contre 90,8 % en 2020. Faute de régularisation, un PV de constatation d'infraction est adressé aux entreprises concernées, lequel fait l'objet soit d'une transaction, soit d'une saisine des juridictions compétentes. En 2021, 2 164 entreprises exportatrices ont été averties pour des infractions financières commises, 380 ont fait l'objet d'un PV de constatation d'infraction contre seulement 16 en 2020. 26 ont fait l'objet d'une saisine des juridictions compétentes et ont écopé de peines d'emprisonnement et de plusieurs milliards d'ariary d'amendes et de dommages et intérêts. De pseudos-entrepreneurs de la vanille et du girofle ont été mis sur la touche pour avoir transgressé ces obligations élémentaires. Ils ont été exclus du marché auquel ils prétendaient être des acteurs principaux. L'ensemble de ces irrégularités porterait sur 395 millions de dollars. Ces montants n'alimentent pas le marché interbancaire de devises (MID), ce qui a pour effet de pénaliser le cours de la monnaie nationale et de favoriser l'inflation.

04/02 - Employés d'Air Madagascar : 414 forcés à « démissionner », suite à la mutation de la compagnie en Madagascar Airlines. Les dirigeants se cachent derrière un « départ volontaire assisté » pour camoufler un licenciement collectif, *dénonce La Gazette*. Sur les 1 014 employés que compte la compagnie, effectif dénoncé comme pléthorique par tous les spécialistes, seuls 600 seront maintenus. Les employés seraient poussés à la démission par l'octroi de primes et diverses aides. Une pratique déjà utilisée par les banques BFV et BTM, qui, de surcroît, n'ont pas respecté leurs engagements.

► Coopération, bailleurs de fonds

14/02 - Le Fonds conjoint des Nations unies pour les ODD a annoncé 54,5 millions de dollars d'investissements supplémentaires pour des projets dans cinq pays, dont Madagascar, afin de tenter de remettre les ODD sur les rails. Le Kenya, la Macédoine du Nord, Madagascar, le Suriname et le Zimbabwe ont été sélectionnés parmi les propositions soumises par plus de 100 pays, comme étant les plus efficaces et les plus aptes à recevoir des investissements publics. Madagascar utilisera divers instruments financiers, dont le fonds souverain récemment créé, pour financer des projets d'énergie renouvelable et élargir l'accès à une énergie durable et abordable. Créé par l'Assemblée générale, il s'agit d'un fonds fiduciaire multipartenaires qui soutient les États membres en réduisant les risques pour les investissements qui accélèrent la réalisation des ODD. En vue de l'échéance fixée pour la réalisation des ODD à 2030, il vise à déboursier un milliard de dollars de subventions par an.

17/02 - Coopération sino-malgache : Atelier Luban, mécanisme de formation chinois, implanté à l'université d'Antananarivo. L'Atelier Luban sera inauguré à l'École supérieure polytechnique d'Antananarivo (ESPA), sur le campus de Vontovorona. Il est le fruit de la coopération entre l'ESPA et plusieurs institutions partenaires chinoises œuvrant dans les domaines de l'équipement mécanique, de l'aérospatiale, de l'automobile, de la protection de l'environnement, de l'information électronique, des services financiers, de la logistique et des industries portuaires. Les conventions entre les différents partenaires ont été signées en octobre 2019. Les ateliers Luban, ont pour vocation à former les enseignants des pays partenaires « pour qu'ils acquièrent les techniques professionnelles et comprennent les concepts professionnels chinois avancés »⁶ avant de les transmettre à leurs étudiants. Faisant partie des « huit initiatives majeures » avancées en 2018, lors du sommet de Beijing du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA), « ils sont devenus des pionniers de la coopération sino-africaine en matière d'enseignement professionnel », selon, le site *peopledaily.com.cn*. « Le

⁶ <http://french.peopledaily.com.cn/Afrique/n3/2021/1201/c96852-9926692.html>

don des autorités chinoises est inestimable. Au-delà du financement pour la création de cet Atelier, le transfert de technologie qui va être effectué permettra d'ouvrir une des principales portes de l'industrialisation de Madagascar. Tous les pays industriels possèdent une branche d'activité industrielle de construction automobile. C'est ce qui est espéré et ce que va certainement procurer ce projet », a affirmé le Pr Mamy Ravelomanana, président de l'université. Un concours a déjà été lancé et 32 étudiants sont admis à suivre une formation à l'Atelier Luban.

17/02 - La Turquie prévoit d'offrir 5 000 bourses d'études complètes aux universitaires malgaches, selon son ambassadeur.

19/02 - FAO : relance agricole d'urgence dans le Sud. 50 000 ménages vulnérables, principalement ceux des régions Anosy et Androy, vont bénéficier d'une aide financière directe d'une valeur de 75 000 Ar par famille. Cette initiative fait partie du projet Mionjo financé par la Banque mondiale et piloté par le ministère de l'intérieur. L'objectif est de soutenir la diversification culturelle avec une approche « *agriculture intelligente aux climats et sensible à la nutrition* ». L'ensemble des interventions coordonnées par la FAO dans le Sud pour la relance agricole se chiffre à plus de 30 millions d'euros. Elles sont financées entre autres par l'UE, le fonds central d'intervention d'urgence (CERF) et le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement de la FAO, alimenté par la Belgique.

25/02 - Le Pnud appuie le projet de création de zones de pépinières industrielles présenté par le ministre de l'Industrialisation, du commerce et de l'industrie, Edgard Razafindravahy. Les deux parties vont explorer et identifier les zones qui pourraient être concernées au niveau des régions et des districts. L'objectif des ZPI est de promouvoir la production locale, de transformer les produits excédentaires et d'améliorer le niveau de vie des producteurs.

25/02 - Le partenariat entre Madagascar et la Banque mondiale pour les six années à venir fait l'objet d'échanges entre la délégation de l'institution et les autorités. Les questions à l'ordre du jour portent notamment sur les infrastructures, l'enseignement, les filets sociaux, la lutte contre la grande pauvreté qui touche 80 % de la population, le développement agricole, l'énergie et la transformation numérique. Pour rappel, en juillet dernier, le président de la République et la Banque ont signé quatre accords de partenariat d'envergure pour un total de 490 millions de dollars. Ce partenariat s'inscrit dans un engagement global de la Banque mondiale auprès de Madagascar, à hauteur d'un milliard de dollars. Le partenariat entre les deux parties a été marqué dernièrement par la publication du rapport Diagnostic du secteur privé de Madagascar dressé par la Banque mondiale, en collaboration avec sa filiale, la SFI. Ce document souligne la nécessité pour Madagascar de renforcer son environnement des affaires et d'accroître sa compétitivité pour attirer plus d'investissements, notamment dans des secteurs à fort potentiel comme l'agro-industrie, l'habillement et le tourisme. Les axes de coopération pour l'année 2022 ont aussi été abordés durant la rencontre. Parmi eux figure notamment le soutien de la Banque au programme national de reforestation qui vise à restaurer 4 millions d'hectares de paysages et de forêts d'ici 2030.

Pour *La Gazette*, le partenariat avec la Banque mondiale connaîtrait des moments difficiles. En novembre 2021 la Banque a sommé l'Etat de lui rembourser 1,7 million de dollars car la Jirama avait effectué des dépenses inéligibles dans le cadre du projet d'amélioration de la gouvernance et des opérations du secteur de l'électricité (PAGOSE) durant l'exercice 2018-2019. Ce projet avait reçu un financement additionnel de 40 millions de dollars par le biais de l'Association internationale du développement (IDA). Le mois dernier, l'utilisation de 15 millions de dollars sur les 50 octroyés pour faire face aux risques et catastrophes n'aurait pas été suffisamment justifiée.

26/02 - « Reforestation de Madagascar : la Banque mondiale soutient un panier percé », soutient La Gazette. Le chef de l'Etat a abordé avec les représentants de la Banque mondiale ses axes de coopération pour l'année 2022, parmi lesquels figure le soutien au programme national de reforestation qui vise à restaurer 4 millions d'ha de paysages et de forêts d'ici 2030. Un projet ambitieux mais trompeur. On ne constate en effet jamais de résultats concrets pour les opérations de reforestation, qui ne sont effectuées que pour la forme, le « *werawera* » ou « *m'as-tu vu* ». Les arbres plantés sont de jeunes pousses à peine munies de racines et ne font l'objet d'aucun suivi adéquat. « *La reforestation qui s'effectue dans la Grande Ile n'est que dépense inutile et argent jeté par la fenêtre* », conclut le quotidien.

26/02 - Le dossier de Madagascar passera devant le conseil d'administration du FMI le 7 mars en vue du déblocage de la deuxième tranche de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), d'un montant de 69 millions de dollars. Lors d'une mission en octobre 2021, l'équipe du FMI et les autorités malgaches étaient parvenues à un accord de principe. Le C.A est appelé à finaliser cet accord. Le montant total de de la FEC s'élève à 312 millions de dollars sur 40 mois, à compter du 30 mars 2020.

Taux de change au 28/02/22 : 1 euro = 4 460 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook)